

DREUIL-LES-AMIENS

Plan Local d'Urbanisme

ENQUETE PUBLIQUE

1 – Rapport de Présentation



Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
en date du

SOMMAIRE

Préambule	3
Chapitre I – L’analyse du site et tendances d’évolution	5
I - 1 Les caractéristiques communales	5
I - 2 Les infrastructures routières	13
I - 3 Le site naturel	15
Inventaire naturel et protections environnementales	17
I - 4 L’évolution démographique	26
I - 5 Le cadre bâti	29
Chapitre II – Objectifs et enjeux d’aménagement	47
II - 1 Le cadre durable	47
II - 2 Le projet de développement communal	48
II - 3 Les activités économiques	52
II - 4 Les espaces publics et les équipements	53
II - 5 L’agriculture	55
II - 6 La protection des espaces naturels	56
II - 7 La gestion de l’eau (SDAGE...)	58
Ressource en eau, assainissement, eaux pluviales	66
II - 8 Les chemins de randonnée	69
II - 9 Les enjeux liés à l’air, l’énergie et le climat	70
Chapitre III - Justification des dispositions du PLU	71
III - 1 La zone urbaine	71
III - 2 L’étude de densification de la zone déjà urbanisée	74
III - 3 La zone A Urbaniser	75
III - 4 Les espaces agricoles, naturels, et forestiers	76
- La zone Agricole	76
- La zone Naturelle	77
III - 5 Emplacements réservés	81
III - 6 Annexes sanitaires	81
III - 7 Servitudes d'utilité publique	81

PREAMBULE

La commune de Dreuil-lès-Amiens est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme.

Face à sa situation périurbaine et donc son attractivité, et afin de continuer à évoluer - dans le respect des évolutions législatives en matière d'aménagement du territoire, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un nouveau PLU, avec pour principaux objectifs de :

- Protéger l'identité architecturale et urbaine de la commune et valoriser ses caractéristiques
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages
- Favoriser l'accueil d'une structure médico-sociale
- Conforter l'offre ludique, sportive, culturelle et touristique
- Affirmer les fonctions économiques en préservant un cadre de vie de qualité
- Favoriser les déplacements ;

Il a également fixé les modalités de l'association des Personnes Publiques autres que l'Etat et désigné la commission municipale d'urbanisme.

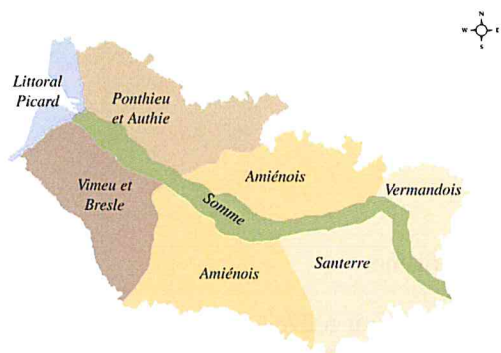
Ainsi les éléments du PLU traduisent-ils les volontés du Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens en conciliant les possibilités de développement de la commune et les impératifs de protection des espaces environnants. Il précise les droits, règles et servitudes d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble du territoire communal.

DREUIL-lès-AMIENS

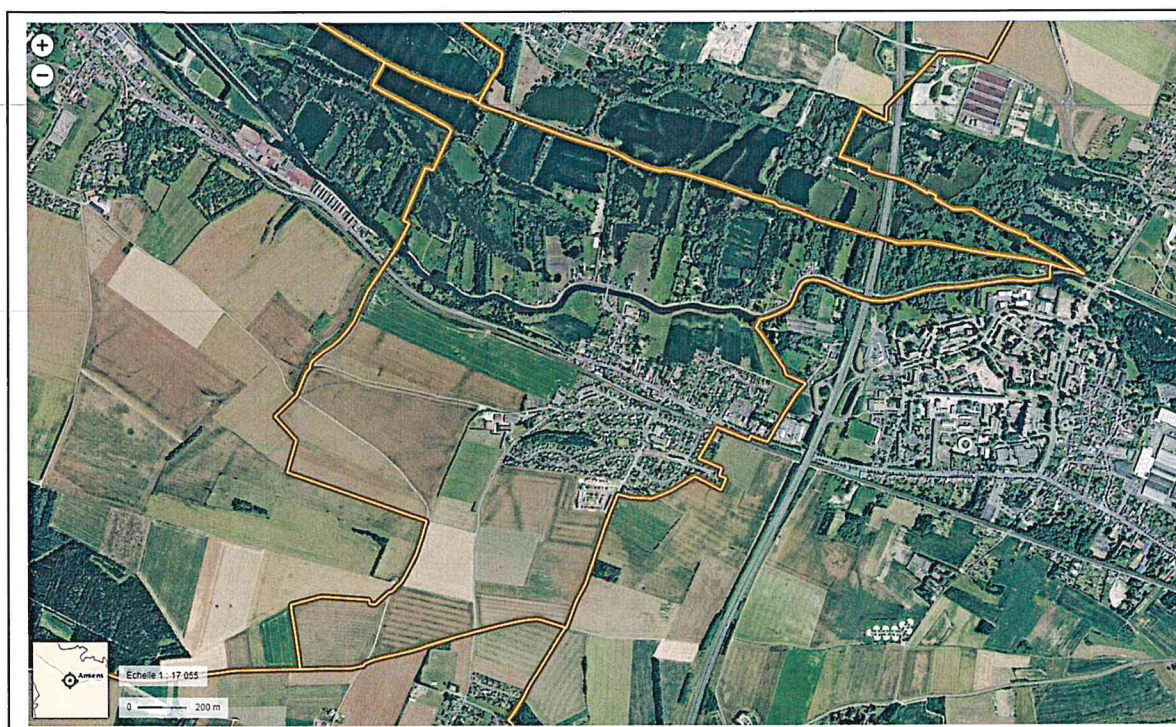
**Région Hauts-de-France,
Département Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly-sur-Somme
CA Amiens Métropole**

**Bourg périurbain d'Amiens
Superficie du territoire : 318
hectares
Population : 1600 habitants
Densité : 503 hab/km²
Altitude : entre 12 et 87 m NGF**





La commune se positionne au centre du département de la Somme, à l'Ouest d'Amiens dans sa continuité, et appartient au secteur paysager, géographique et historique de l'Amiénois.

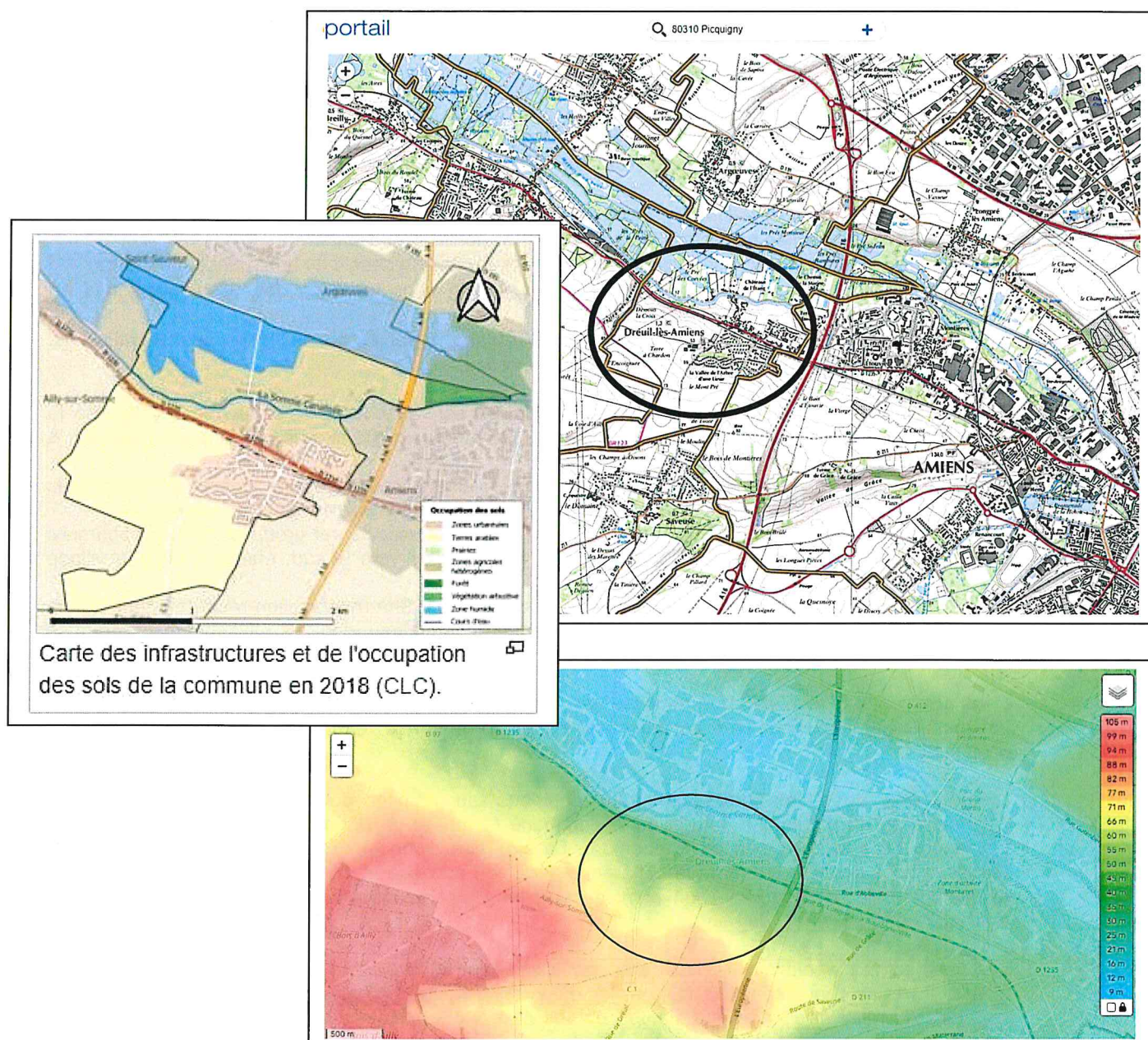


CHAPITRE 1 – L'ANALYSE DU SITE ET TENDANCES D'EVOLUTION

I – 1 Les caractéristiques communales

Le territoire communal couvre une superficie de 318 hectares marquée de la manière suivante : terres arables (37,5 %), zones agricoles hétérogènes (28,4 %), zones urbanisées (16,3 %), zones d'eaux (15,2 %), forêts (2,5 %).

a) LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE



b) L'APPROCHE PAYSAGERE

La notion de paysage et surtout de grand paysage doit être omniprésente dans les réflexions menées lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. La loi de 1993 dite loi « Paysage », en s'appuyant sur le dispositif législatif et réglementaire préexistant, a développé une conception dynamique des réflexions d'aménagement. Il ne s'agit plus simplement de protéger, mais également de mettre en valeur les paysages, de maîtriser leur évolution et, dans un besoin toujours plus criant, de lutter contre leur banalisation.

Le territoire de Dreuil-lès-Amiens se positionne à la fois dans :

- **L'Amiénois**, qui se déploie au centre du département, dans un profil Nord-Est/Sud-Ouest autour d'Amiens sur le plateau.
L'Amiénois est un point de confluence de vallées ; Sur une vingtaine de kilomètres le fleuve Somme y est rejoint par 4 rivières : l'Hallue, l'Ancre, l'Avre additionnée de la Noye, et la Selle. Elles sont elles-mêmes alimentées par des affluents, prolongés par un réseau complexe de vallées sèches, le tout ayant modelé et entaillé le plateau. C'est pourquoi plus de la moitié des surfaces de ce territoire présentent une déclivité.
Le paysage de l'Amiénois s'organise donc entre les grandes cultures qui dominent les plateaux, et des boisements soulignant le tracé des vallées ou sous leur influence... Les déclivités expliquent la permanence de structures agraires en rideaux.
- **Et la Vallée de la Somme** qui constitue l'épine dorsale historique et géographique de son département homonyme.
Quatre types de paysages s'y succèdent d'amont en aval :
 - D'abord une vallée peu marquée qui affleure les horizons du Santerre,
 - Puis un relief plus accusé provoquant en Haute-Somme le dessin de huit grands méandres,
 - A l'aval d'Amiens, un élargissement de la vallée, constituant un des axes historiques de circulation entre l'Angleterre et Paris,
 - Enfin, à l'Ouest d'Abbeville, un paysage d'estuaire, organisé par un long canal maritime qui collecte les eaux du fleuve, le temps des marées.

Plus précisément, la commune de DREUIL-lès-AMIENS est rattachée à la séquence « Vallée de la Basse-Somme » dans « l'Atlas des paysages de la Somme » (extraits ci-après, Bertrand Le Boudec & Hélène Izembart), présentée ensuite.

- A l'origine le village-rue a pris place longitudinalement dans la vallée, légèrement au-dessus des zones de marais et d'étangs – un fond de vallée humide particulièrement végétalisé ;
- Après la seconde-guerre, le processus des logements accolés par groupes, qui s'est poursuivi par un large développement pavillonnaire, a progressé vers le sud, étendant ainsi le village d'origine en colonisant tout le versant ;
- Un processus bouclé lors des dernières décennies par une urbanisation récente dense qui se positionne en amont du versant en penchant vers le plateau, dont les paysages sont marqués par l'agriculture.

Dans un contexte évolutif, une analyse de l'environnement et du paysage au-delà des limites communales et administratives est nécessaire pour permettre à terme une gestion raisonnée des paysages.

L'étude des vues lointaines (ci-après) contribue au respect de ces objectifs. Elle permet l'appropriation du patrimoine naturel de la commune et met en évidence l'insertion topographique et paysagère du bâti dans son environnement. La structure d'une entité urbaine, construite avec les siècles, affiche souvent une grande cohérence avec son contexte et il convient de la garder à l'esprit avant tout projet d'extension. D'un point de vue plus pragmatique, les vues lointaines constituent également une « vitrine » du bourg.

Les perspectives significatives sont celles qui permettent de distinguer les éléments bâtis depuis le lointain. Elles se composent à la fois par les diverses facettes que présente Dreuil-lès-Amiens, et par les aléas du relief et du paysage alentour. **Nous avons ainsi réalisé le tour des principales vues lointaines.**



L'Amiénois

Le cœur historique de la Picardie

“Toute la partie centrale de la Picardie s'organise autour d'Amiens, dont l'aire de commandement s'étend en gros, sur les secteurs nord et sud du plateau. Une couronne de petites villes entourant Amiens, dans un rayon de quinze à vingt kilomètres, joue le rôle de relais et anime l'espace rural : Doullens, Albert, Péronne, Roye, Montdidier, Breteuil, Poix, Airaines.”

Robert FOSSIER,
Histoire de la Picardie

Morphologie

L'Amiénois est un point de confluence de vallées. Sur une vingtaine de kilomètres le fleuve Somme y est rejoint par quatre rivières : l'Hallue (rd), l'Ancre (rd), l'Avre additionnée de la Noye (rg) et la Selle (rg), formée par la réunion des ruisseaux de Poix, des Parquets et des Évoissons. Quatre autres affluents marquent à l'ouest, les limites de l'Amiénois : le Saint-Landon et l'Airaines au sud, la Nièvre et la Tieffe au nord.

Plus de la moitié des surfaces de ce territoire présentent une déclivité. Le relief s'organise autour du bassin versant de la Somme dont l'altitude culmine à 180 m au sud-ouest de Poix et atteint 160 m au nord de Mully-Maillet. L'ensemble des affluents, prolongé par un réseau complexe de vallées sèches, a modelé et entaillé le plateau. Au sud, les rivières rapprochées dessèquent le plateau en lanières (entre l'Airaines et le Saint-Landon, le Saint-Landon et la Selle, la Selle et la Noye). Au nord, l'espace plus large des vallées crée des plateaux de plus grande dimension entre la Nièvre et l'Hallue, puis entre l'Hallue et l'Ancre.

La région d'Amiens

La confluence de vallées explique l'implantation en ce lieu de l'antique *Santemundia*, puis de son aire d'influence. L'Amiénois a couvert, à certaines périodes du Moyen-Âge un territoire extrêmement large, englobant les circonscriptions ecclésiastiques d'Amiens, Albert, Conty, Davesnescourt, Doullens, Foaillay, Grandvillers, Lahons, Mailly, Montdidier, Roye, Moreuil, Piesquigny, Poix, Rouvray, et Vignacourt. Ce domaine s'est progressivement réduit pour se résumer à la circonscription administrative d'Amiens. Quatre communes portent toujours l'épithète *-en Amiénois* (Acheux, Camps, Vaux et Sains); deux d'entre elles revendiquent leur appartenance à la *Picardie* (Montaigu et Pés). La majesté des suffixes privilège toutefois l'attachement à une vallée comme le montrent

l'abondance des épithètes tels *-sur Somme, -sur Selle, -sur Noye, -sur l'Hallue ou -sur Ancre*. Les limites de l'Amiénois se déterminent selon les frontières des entités voisines : le Vimeu et le Ponthieu à l'ouest, l'Artois et le Doullennais au nord, le Santerre et le Vermandois à l'est, le Noyonnais et le Pays de Bray au sud. Géographiquement, le plateau picard se prolonge dans le tiers nord-ouest du département de l'Oise.

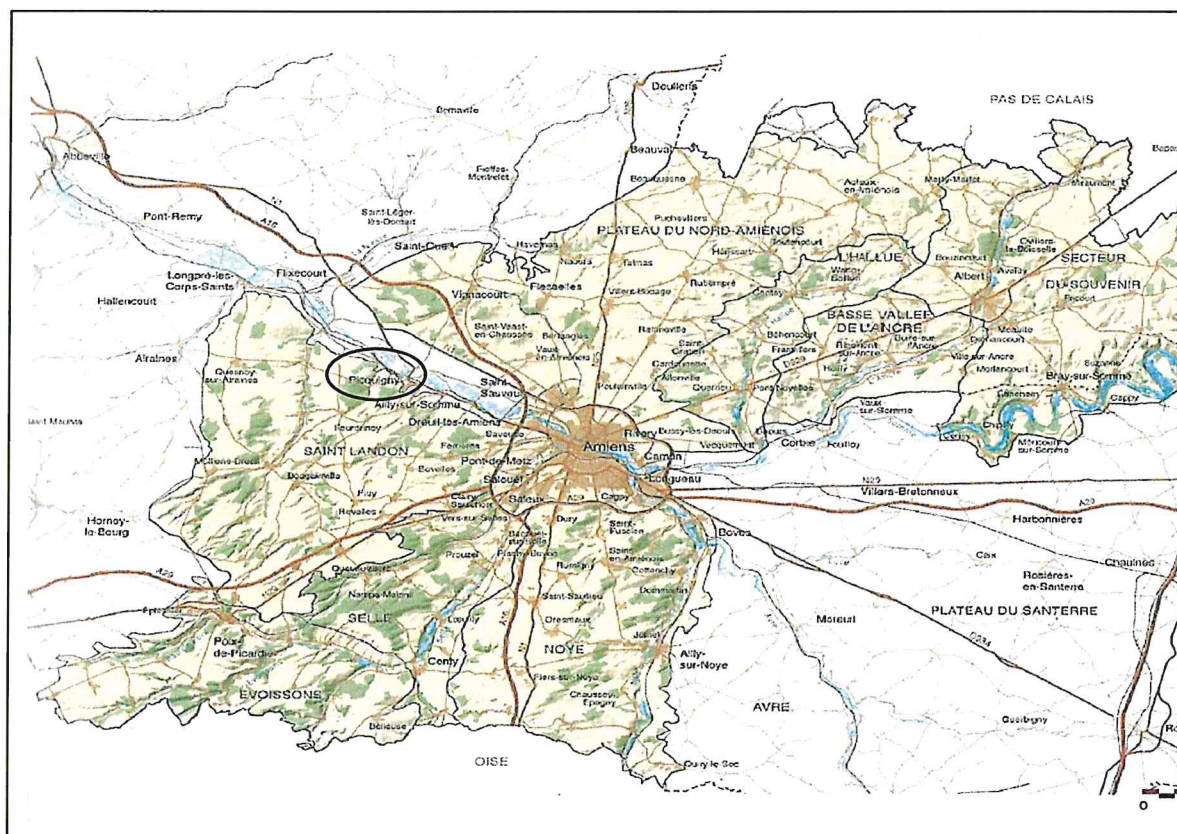
Caractéristiques du paysage

Niveaux réguliers & aggrégés

Le paysage s'organise entre des grandes cultures qui dominent sur les plateaux et des boisements soulignant le tracé des vallées. Si l'on écarte le cas particulier de la forêt de Crécy, le sud Amiénois est aujourd'hui la partie la plus boisée du département. Le phénomène est particulièrement sensible à l'ouest de la Selle, autour des vallées sèches de Namps-Maisnil, avec la succession des bois de Wailly, de Fremontiers, de la Réserve et de la forêt domaniale de Creuse. L'importance des déclivités explique la permanence de structures agraires en rideaux.

Paroisses brèves & variées

Amiens, capitale régionale regroupe 135 500 habitants et sa métropole concentre un tiers de la population du département. Pôle urbain majeur, la ville concentre les infrastructures, routières, autoroutières, ferroviaires, économiques et énergétiques. Amiens-couronne comprend onze communes situées en périphérie sur un rayon de six kilomètres : Argoeuvres, Allonville et Saveuse ont moins de 1000 habitants ; Poulainville, Cagny, Dreuil-lès-Amiens, Saint-Sauveur, Pont-de-Metz moins de 200 h. Viennent ensuite Rivery (3400 h) Camon (4366 h) et Longueau (5220 h). La périurbanisation est sensible sur un territoire de plus de quinze kilomètres de rayon.





La vallée de la Basse-Somme

L'axe historique et commercial du département

248

"Le pays d'Eloy c'était ici, cette bande de prés noyés, hérissés de peupliers, coupés de canaux, d'étangs."

Le pays d'Eloy, c'était cette longue misère bourbeuse qui s'étend ainsi d'Amiens à Abbeville et où l'on se débat contre les propriétaires, les commerçants, les gardes-messieurs des communes, l'ambition de ceux qui trichent et veulent à leur tour posséder des bouts de marais, y mettant, sans droit, des clôtures.

A perte de vue, les marais, la terre trempée, hérissée de joncs, l'herbe affleurant sous les miroirs d'eau, entre les arbres montants, blancs de Hollande, frênes, ormes."

Louis Aragon, *La Somme Saintes*
Editions Gallimard

À la différence de la Haute-Somme, la vallée comprise à laval d'Amiens a longtemps été un axe d'échange majeur pour relier la Marche à Paris. Le fleuve, la route, puis le chemin de fer s'y sont juxtaposés, structurant peu à peu le paysage des versants et des villages traversés. Borné par les deux premières villes du département, ce territoire resté rural est historiquement et économiquement le cœur du département de la Somme.

Morphologie

La vallée de la Somme adopte à l'aval d'Amiens une orientation sud-est / nord-ouest, parallèle à l'axe syndinal emprunté par la Bresle, l'Authie, la Canche et le Thérain. Grossie par l'Avre et la Selle, la Basse-Somme s'élargit encore avec les apports de la Nièvre et du ruisseau d'Airaines. Les versants crayeux les plus abrupts peuvent atteindre cent mètres de dénivelé par rapport au fleuve. Ils sont souvent devenus des larris (sur la rive gauche, ce sont les sites de Piquigny, Hangest ou des monts de Caubert ; sur la rive droite, ceux de Coquerel, l'Etoile ou Long). Sur cette vallée principale se greffe un réseau perpendiculaire de vallées sèches qui présentent la dissymétrie caractéristique produite par le phénomène de solifluxion (voir dessin ci-après).

Un axe historique

Les fouilles archéologiques fondamentales réalisées sur la Basse-Somme (Montières, Abbeville) permettent d'attester une présence humaine dans cette vallée depuis 400 000 ans. Les promontoires crayeux, ont très tôt été occupés, comme en témoignent les quatre oppida gallo-romains (la Chaussée-Tirancourt, l'Etoile, Liencourt et les Monts de Caubert) ainsi que l'ancienne forteresse médiévale de Piquigny. La mémoire ancienne de ces paysages, est parfois masquée par les loundes cicatrices de la seconde guerre mondiale : les communes d'Ailly, Longpré et Abbeville ont été rasées à plus de 75 % en 1940.

Une usse économique

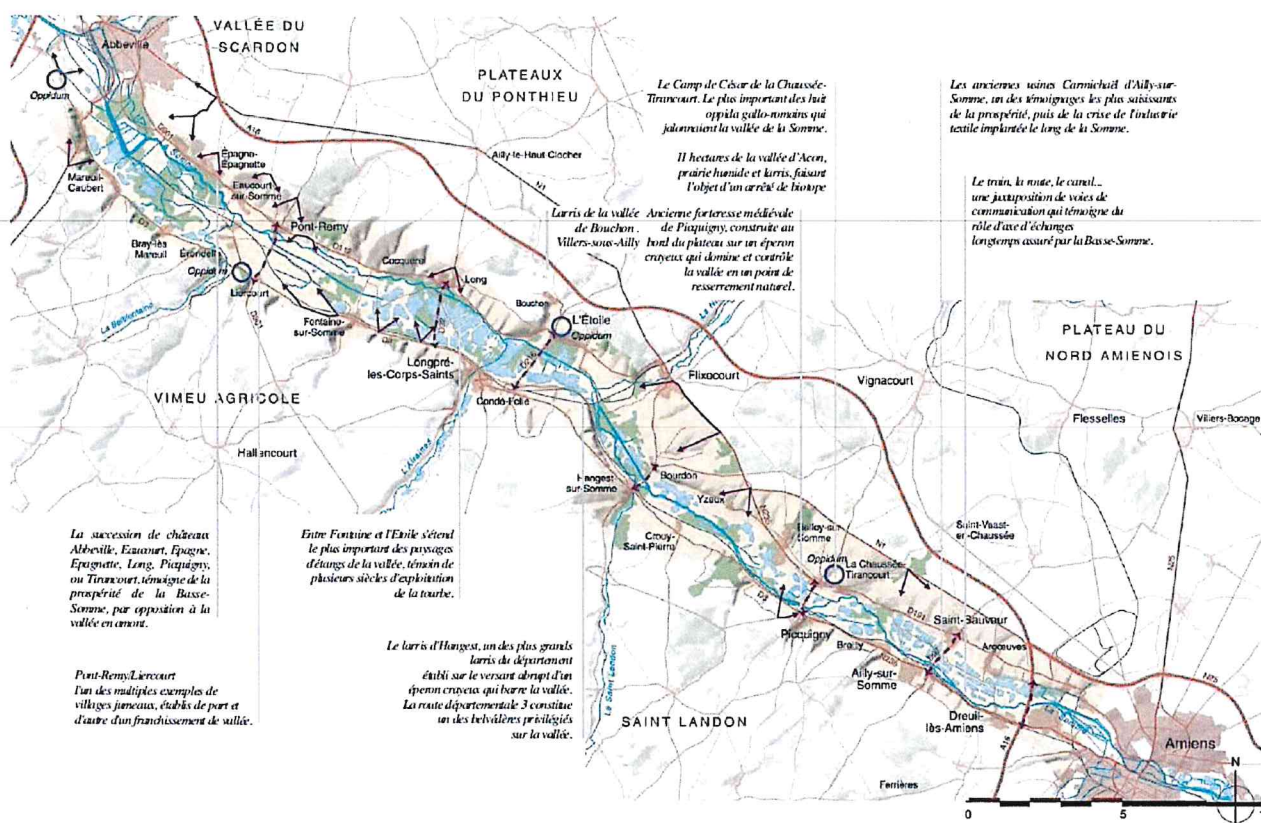
Trois types d'échanges ont structuré ces paysages : le commerce, qui explique la présence régulière de grandes demeures, nettement plus importantes ici, que sur le reste du fleuve ; une longue tradition d'extraction de la tourbe qui atteint ses plus grandes dimensions entre l'Etoile et Fontaine ; enfin l'industrialisation des campagnes facilitée, ici, par la juxtaposition des voies de communication déjà évoquée. Dans ce pays de tradition textile, se sont développés des bourgs de filateurs tels Ailly, l'Etoile, Fliscourt, Longpré, Pont-Remy et Abbeville, qui ont été lourdement frappés par les grandes crises de regroupement industriel des années 1970.

Une structure de villages ruraux

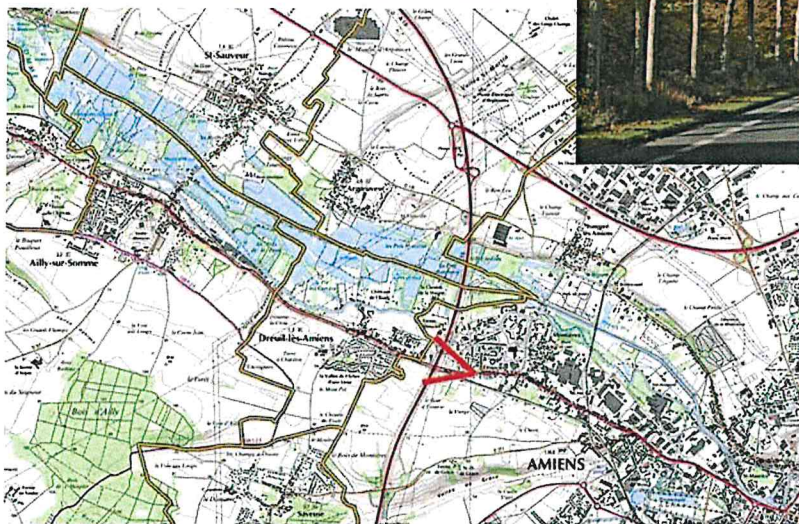
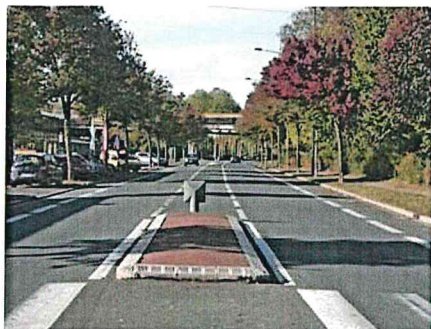
La Basse-Somme se caractérise par une structure villageoise solide. Sur un parcours de trente-cinq kilomètres s'échelonnent une vingtaine de petits bourgs dont les trois quart sont implantés au droit d'anciennes chaussées traversant la vallée. Ceci se traduit par une série de villages jumelés. Traditionnellement les villages ne se construisaient ni sur les pentes, ni sur les versants de plateau. Les lotissements pavillonnaires (Piquigny), les bâtiments agricoles (Long), les zones d'activités (Abbeville), tendent à inverser ce mouvement, troublant chaque fois un peu plus l'identité des paysages de la vallée.

Points de vue majeurs

Une série de points de vue remarquables révèle la dimension de ces paysages. Ce sont d'une part les promontoires historiques (les oppida, la terrasse de Piquigny). Ce sont également les rebords de plateaux (GR123), les routes départementales longeant la vallée (D3) ou encore les chaussées traversant la vallée. Plus de la moitié de ce territoire est répertoriée en ZNIEFF. Le marais communal de la Chaussée-Tirancourt et la Vallée d'Acon font l'objet d'un arrêté de biotope.



DEPUIS L'EST, EN PROVENANCE D'AMIENS...

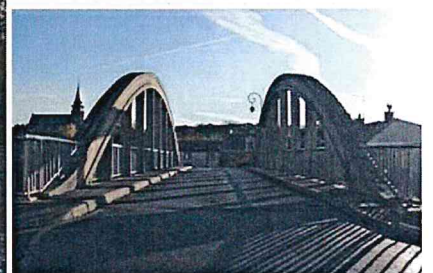
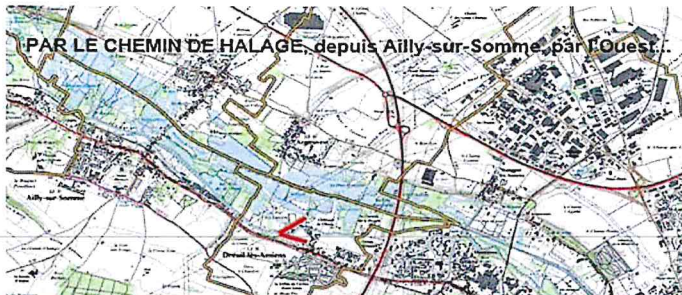
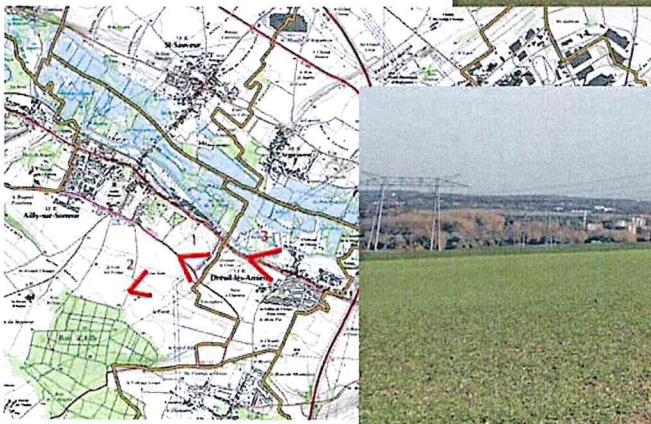


DEPUIS SAVEUSE, PAR LE SUD...

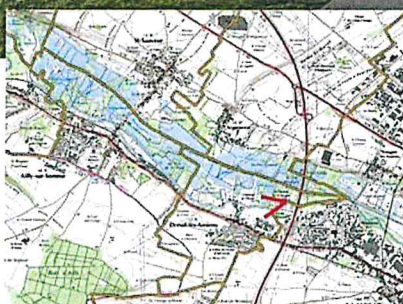
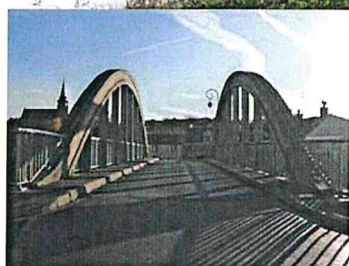


A PARTIR D'AILLY-SUR-SOMME

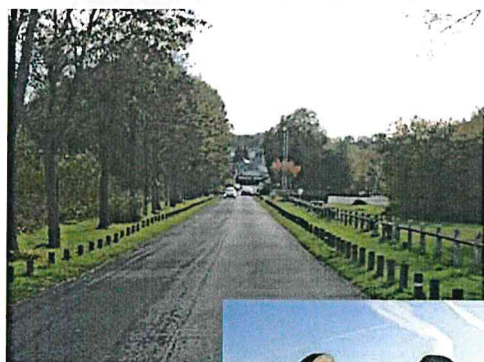
- Par le GR 123
- Depuis le Bois d'Ailly
- Par la RD 1235



PAR LE CHEMIN DE HALAGE, en provenance d'Amiens, par l'Est...



PAR LA ZONE HUMIDE, en provenance d'Argoeuves, au Nord...



DEPUIS LA RD 191, au Nord...

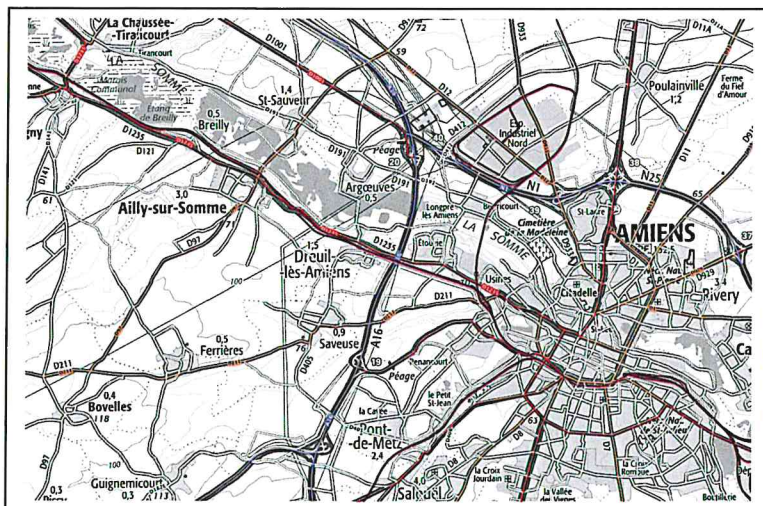


DEPUIS LA RD 1001, au Nord, en amont d'Argoeuves...



I – 2 Les infrastructures routières

a) LES VOIES DE COMMUNICATION ET LE SITE



L'observation du réseau viaire sur territoire communal se décline selon une organisation en trois niveaux :

Un réseau primaire constitué par les Routes Départementales,

Un réseau secondaire permettant la desserte interne du bourg, et les liaisons avec les communes limitrophes,

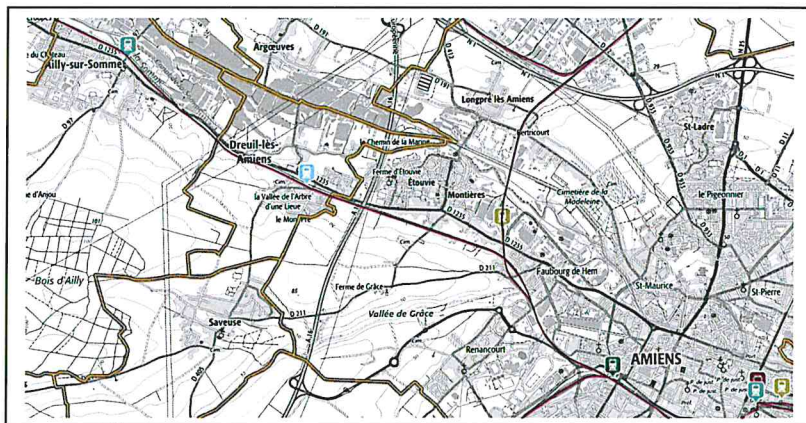
Un réseau tertiaire constitué de chemins d'exploitation et de sentiers, un maillage qui couvre l'ensemble du territoire communal, et parachève la ramification du territoire.

Le territoire de DREUIL-lès-AMIENS a pour axe principal la Route Départementale 1235 qui accompagne le fleuve et le fond de vallée, reliant Amiens à l'Est, et Abbeville et la Baie de Somme vers l'Ouest ; elle constitue la colonne vertébrale de l'urbanisation ancienne du bourg.

Elle est doublée de la voie ferrée, avec un arrêt sur la commune.

En organisation transversale par rapport à la vallée, la rue de Saveuse permet de gravir le versant et rejoindre le plateau en direction du Sud. La rue Jean Jaurès permet de franchir le fleuve en direction du Nord et le fond de vallée humide avec la poursuite de la rue d'Argoeuves en direction du versant de vallée opposé.

L'A16 apparaît à l'Est du territoire sans y être accessible, elle surplombe le chemin de halage (identifié Véloroute).



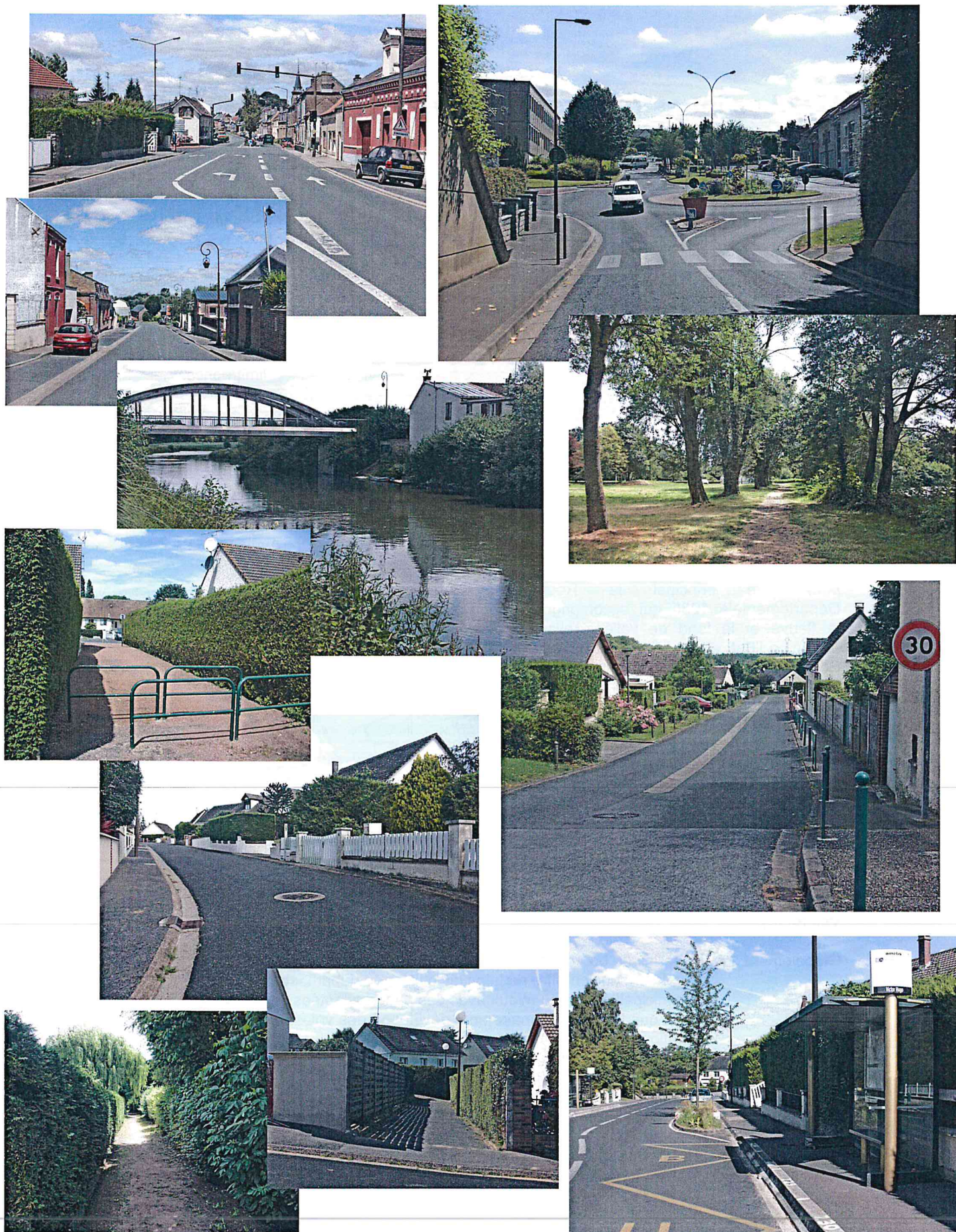
Globalement, les dessertes du bourg offrent 2 profils :

- Le bourg ancien offre certains difficultés, de gabarit, stationnement, giration... que la municipalité gère au mieux avec des règles adaptées ;
- Les quartiers pavillonnaires ont développé des voies qui intègrent circulation aisée, stationnement, cheminements doux...

Cependant ceux des toutes dernières décennies rencontrent aussi des difficultés de flux et de stationnement...

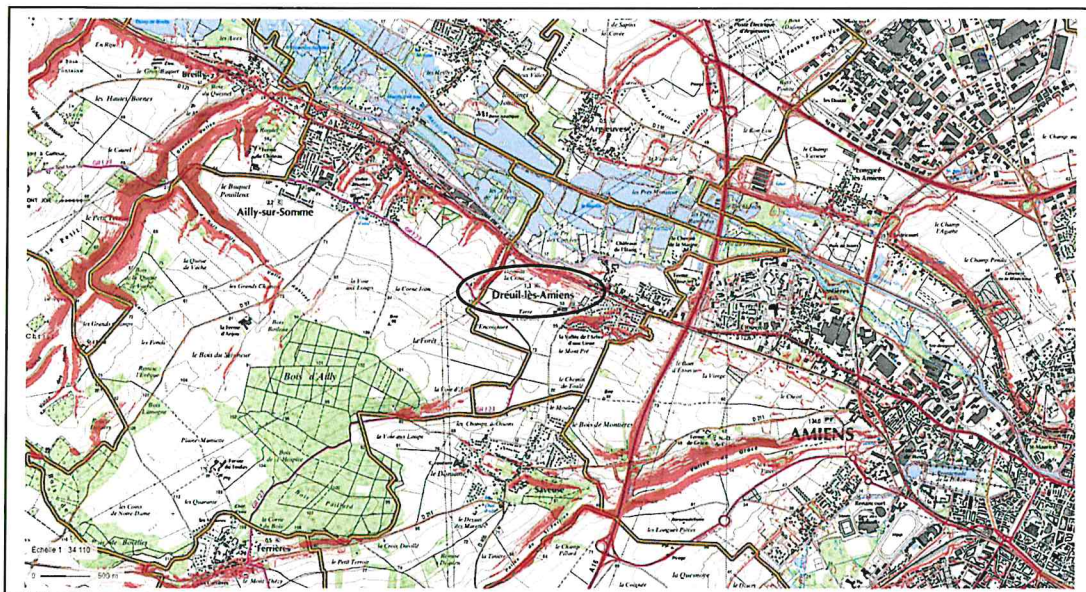
La grande majorité d'entre elles présentent des caractéristiques qualitatives, verdoyantes notamment, conjugaison des efforts de la collectivité en la matière au fil des années et des initiatives privées.

Le Plan Local d'Urbanisme peut être l'occasion de prévoir des Emplacements Réservés pour élargissement de voirie, aménagement de carrefour, traitement d'entrée de bourg, cheminement piétonnier...



I – 3 Le site naturel

a) LE RELIEF



Les courbes de niveaux sont très lâches en zone de plateau, soutenues en zone de versant, et quasi inexistantes en fond de vallée humide ; certains mouvements caractéristiques permettent d'identifier les vallées sèches - couloirs de terrain bas qui recueillent naturellement une partie des eaux de pluie...
Le territoire communal prend donc place à l'Ouest d'Amiens, dans la Vallée de la Somme.

Les altitudes y oscillent entre 10 mètres pour le point le plus bas et 90 mètres.

Le bourg -en partie ancienne- se positionne à une trentaine de mètres ; la partie médiane sur le versant aux alentours de 40m, tandis que les urbanisations les plus récentes ont pris place entre 55 et 65m.

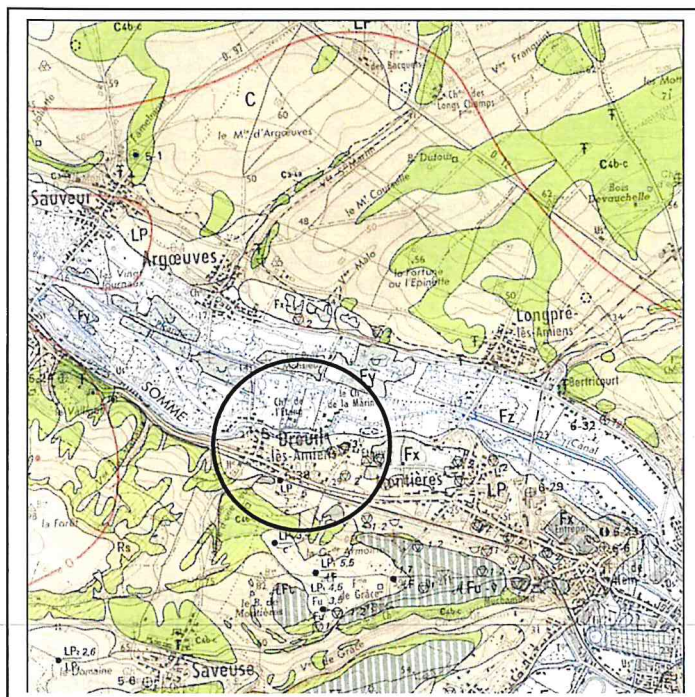
Une importante richesse anime le territoire du fait de son positionnement géographique dans la Vallée de la Somme : topographique, environnementale (biodiversité, milieux humides...), paysagère.... Si les étendues cultivées sont relativement nues, la végétation est fournie et diversifiée en fond de vallée humide.



b) LE CONTEXTE GEOLOGIQUE

« Le département de la Somme fait partie de l'espace géologique du bassin parisien. Son socle principal est constitué d'une **couche de craie d'environ 400 m de profondeur**, lentement façonnée par l'envahissement de la mer au cours du Crétacé. Pendant des millions d'années, les coquillages se sont déposés et mélangés aux enveloppes calcaires et micro-organismes, formant peu à peu la base d'un immense plateau dont les ondulations ont été par la suite entrecoupées de vallées. [...] »

Le quaternaire a structuré le réseau hydrographique et modelé les vallées. Les périodes froides ont élargi le lit des cours d'eau, avant de les recouvrir de cailloutis et de loess, selon les grands axes tectoniques de la région. Les vents ont ensuite déposé sur la craie une épaisse couche de limon qui fera de la Somme une terre particulièrement fertile et propice à la culture des céréales. L'épaisseur de limon varie d'est en ouest. Elle peut atteindre vingt-cinq mètres dans le Santerre ; elle est inférieure à dix mètres dans le Vimeu. »¹



Extrait carte géologique de la France - source BRGM / Géoportail

Loess : Dépôt éolien, limon constitué de granules de quartz et de calcaires enrobés d'argile, qui forme un sol très fertile ; Craie blanche à silex, ou sans silex, est une roche sédimentaire calcaire blanche, à grain très fin, tendre, poreuse et perméable, assez pure contenant presque exclusivement du carbonate de calcium et un peu d'argile ; Limon : « Boue argilo-sableuse mêlée de matière organique, très fertile, charriée par les cours d'eau et qui s'accumule le long de leurs berges. »² ; Limons des plateaux (LP) : Formation loessoïde beige épaisse de cinq à dix centimètres qui couronne le sommet des plateaux. Probablement épanchée sur la surface du pédipplan couverte d'une pellicule de limons à silex, elle a pu subir de nombreux remaniements éoliens pendant les périodes sèches plus récentes.

L'étude de la carte géologique met en exergue les rapports qui unissent relief et nature des sols. En effet, on observe une concordance entre l'organisation géologique du site et la topographie précédemment étudiée, zone de plateau, vallées sèches...

Ainsi, le plateau est recouvert de limons des plateaux. Les terres assurant la transition entre le plateau et les vallées humides plus lointaines, les vallées sèches, sont occupées par des limons argileux à silex. « Les sols les plus riches se rencontrent sur les limons des plateaux. Les limons à silex et la craie là où la surface est peu inclinée, grâce aux engrais, donnent aussi de très bons résultats. » On comprend donc, dans le cas présent, que les terres les plus naturellement fertiles se trouvent sur le plateau qui

¹ Extrait de l'Atlas des Paysages de la Somme, Bertrand Le Boudec et Hélène Izembart, DIREN de Picardie (2007)

² Carte élaborée à partir des données du BRGM présentes sur le site Géoportail <http://www.geoportail.fr>

³ Dictionnaire Hachette encyclopédique élaboré sous la direction de Marc Moingeon, 1994

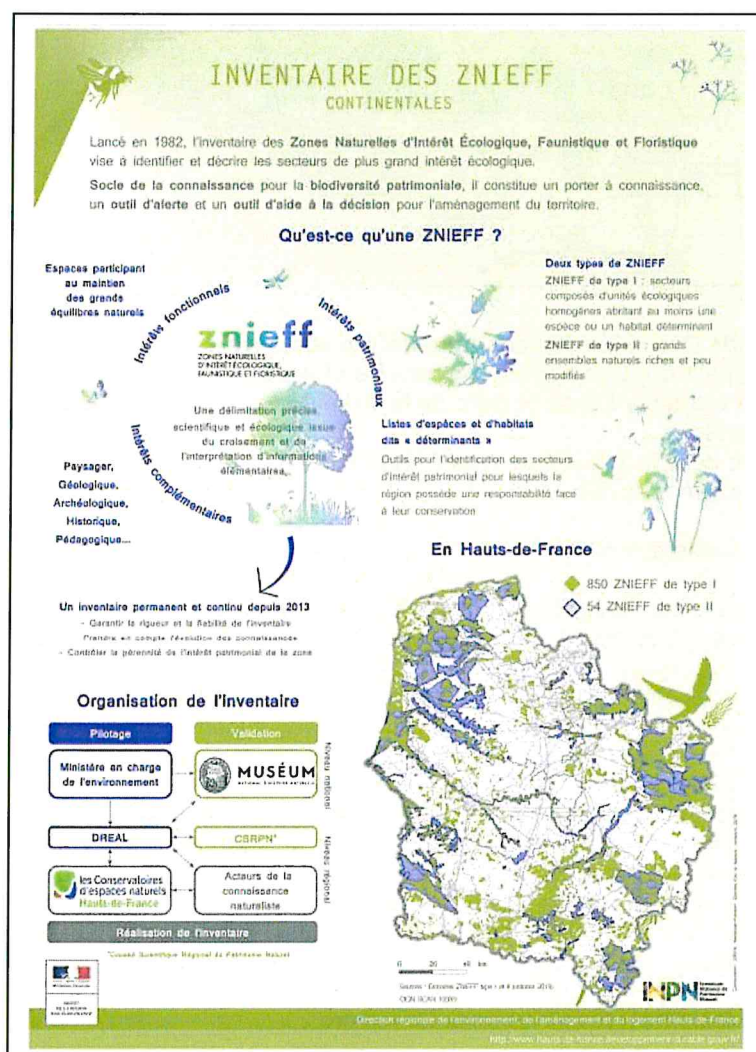
entoure. Pour le reste, « seules les pentes raides, où affleure la craie, demeurent incultes. »³. Ne pouvant être aisément cultivées, les pentes calcaires ont généralement été dédiées au pâturage. Cette pratique a facilité au cours des siècles la prolifération d'une flore et d'une faune, que la présence de rideaux, haies et bois a également encouragé.

c) INVENTAIRE NATUREL – PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES

LES ZNIEFF

Parmi les protections du patrimoine naturel, on compte les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Elles sont différenciées en deux types, 1 et 2 :

- les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- les **ZNIEFF de type II** sont des ensembles géographiques qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

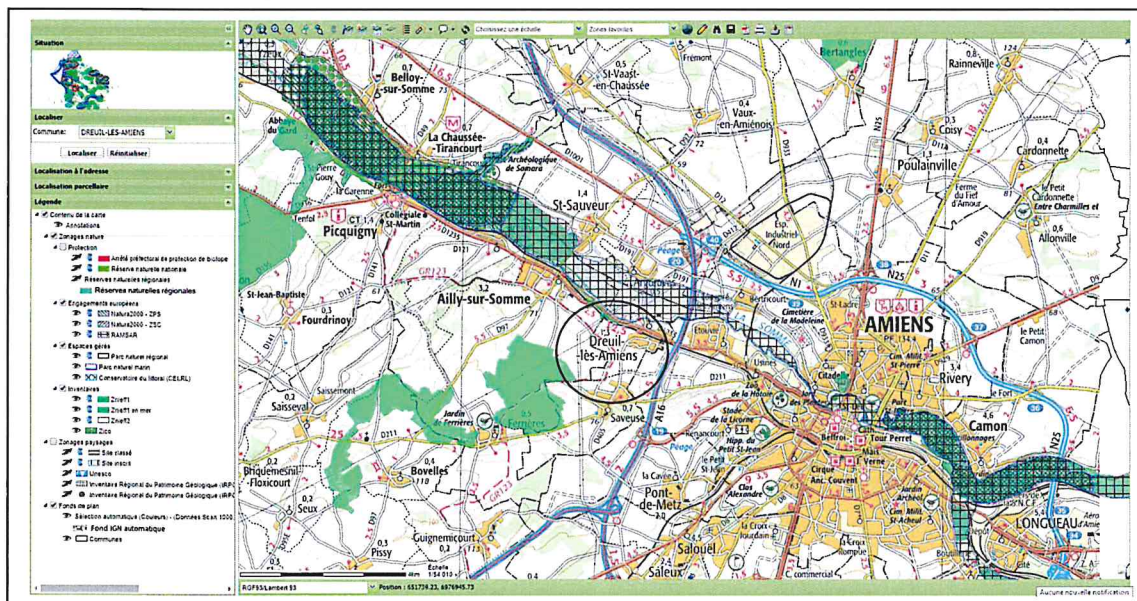


Une ZNIEFF est référencée sur le territoire de DREUIL-lès-AMIENS, ainsi que plusieurs dans les environs (dont la ZNIEFF de type 2 associée au fleuve).

³ Informations tirées de la Carte géologique de la France 1/50000^e, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, 1974

Les facteurs d'influence négative repérés par l'INPN ont surtout trait aux modifications d'usage des milieux des fonds de vallées mêmes.

Dans les environs de Dreuil-lès-Amiens (ZNIEFF identifiées en vert) :



Sur le territoire de Dreuil-lès-Amiens (illustration suivante) :

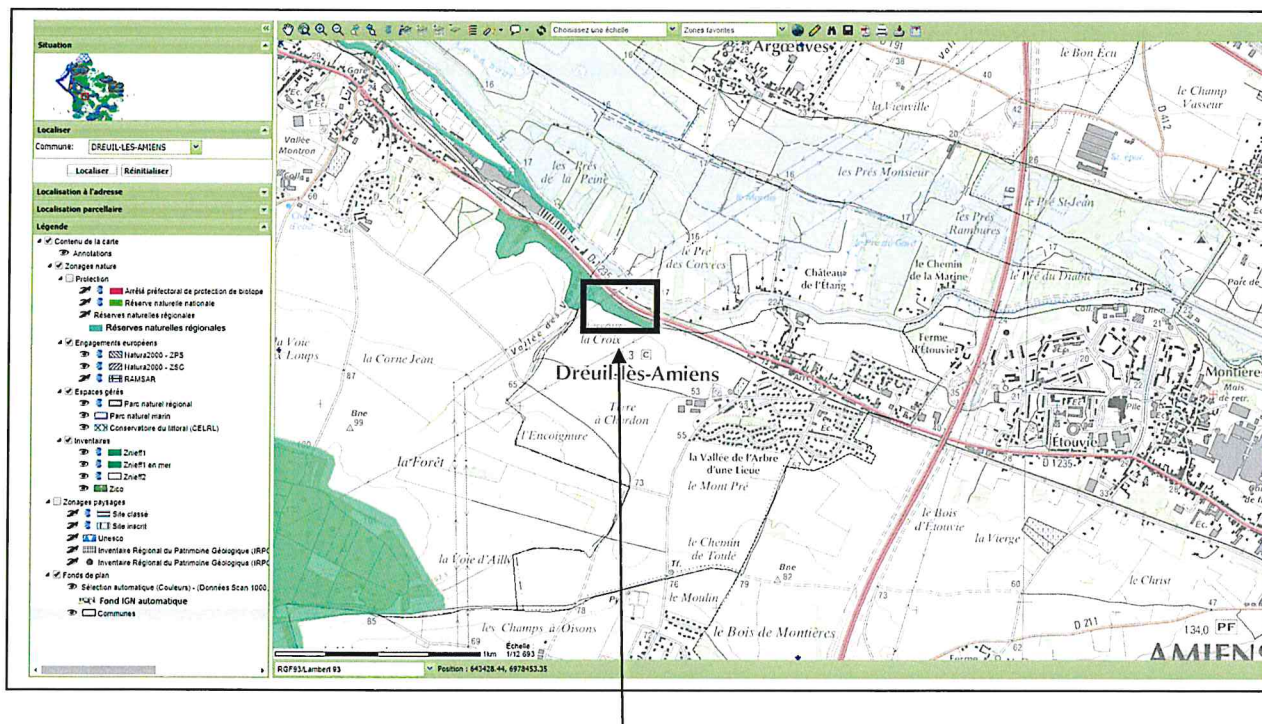
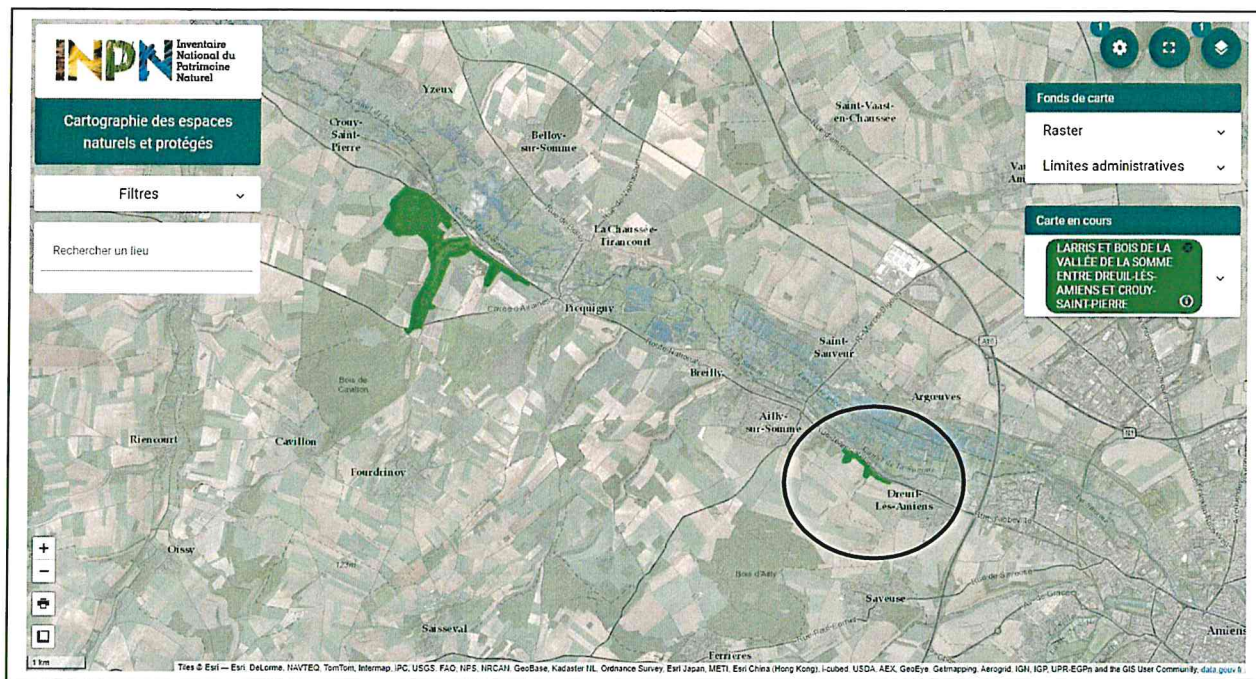
La ZNIEFF de type 1 dont une petite extrémité s'étend sur le territoire de Dreuil-lès-Amiens (n°220320019) s'intitule « Larris et Bois de la Vallée de la Somme entre Dreuil-lès-Amiens et Crouy-Saint-Pierre ».

Elle se positionne dans la ZNIEFF de type 2 (220320034) de la Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommès et Abbeville.

Elle est décrite comme suit :

« Le site correspond au versant pentu exposé au nord/nord-est de la vallée de la Somme au niveau, d'une part, d'Ailly-sur-Somme/Dreuil-lès-Amiens et, d'autre part, entre Picquigny et Saint-Pierre-à-Gouy. Le site englobe également la vallée sèche perpendiculaire à la vallée de la Somme, au niveau des lieux-dits « La Vallée Décameau » et « La Vallée Tenfol » ainsi que le « Bois du Gard ». Les versants s'inscrivent dans les craies blanches à silex du Turonien supérieur et du Coniacien. La partie située à Ailly-sur-Somme comprend des éboulis crayeux sur pente forte, des pelouses-ourlets à *Brachypodium pinnatum* (*Centaureo nemoralis-Origanetum vulgaris*) et des fourrés de recolonisation. Une ligne électrique à haute tension traverse le coteau. La partie située à l'ouest de Picquigny comporte des pelouses calcicoles, où subsistent des zones rases entretenues par les lapins (*Mesobromion*), une prairie calcicole présentant un aspect en gradins du fait du pâturage par des bovins, une carrière où sont déposés des déchets et un petit bois de pente. La vallée sèche, adjacente à la vallée de la Somme, est occupée par des pelouses, des ourlets, des jachères, des haies disposées parallèlement aux courbes de niveau, résultant de l'agriculture ancestrale, quelques cultures ainsi que des plantations (*Pins sylvestres* notamment). Le « Bois du Gard » abrite une ancienne carrière d'extraction de la craie, aujourd'hui gîte d'hibernation pour certains Chiroptères. »

Cette ZNIEFF présente un petit ensemble vers l'Est dont une partie s'étend sur le territoire de Dreuil-lès-Amiens, en témoignent les 2 illustrations ci-dessous.



PARTIE SUR LE TERRITOIRE DE DREUIL LES AMIENS

LES SITES NATURA 2000

1. Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un programme européen construit autour de deux directives :

- la directive « Oiseaux » (1979, révisée en 2009)
- la directive « Habitats, Faune, Flore » (1992)

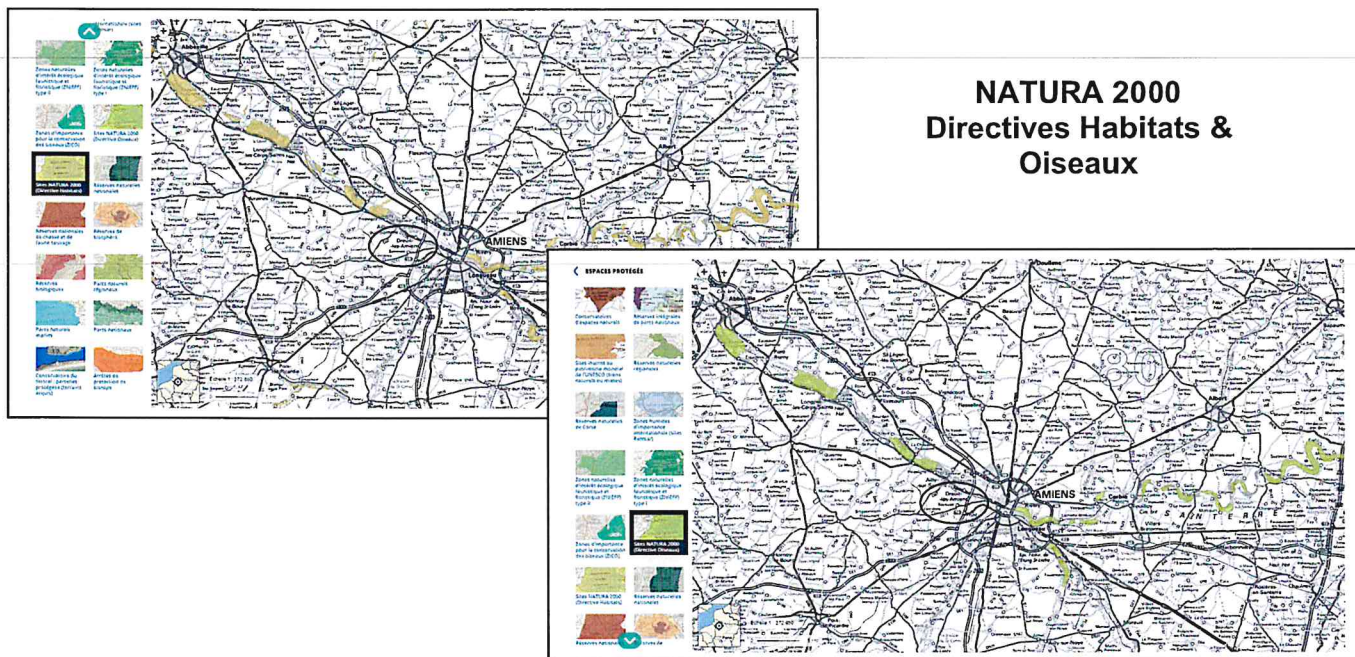
L'objet de ces deux directives est de lutter contre l'érosion de la biodiversité sur le continent européen en préservant les espèces animales et végétales menacées et leurs habitats. Pour ce faire, la directive "Habitats, Faune, Flore" prévoit avec Natura 2000 la création d'un réseau écologique cohérent au niveau de tout le territoire européen pour permettre notamment la migration, la distribution géographique et les échanges génétiques d'espèces sauvages. De plus, l'habitat des espèces est désormais pris en compte dans leur préservation. Localement ces deux directives interviennent sur des secteurs géographiques précis : les sites Natura 2000.

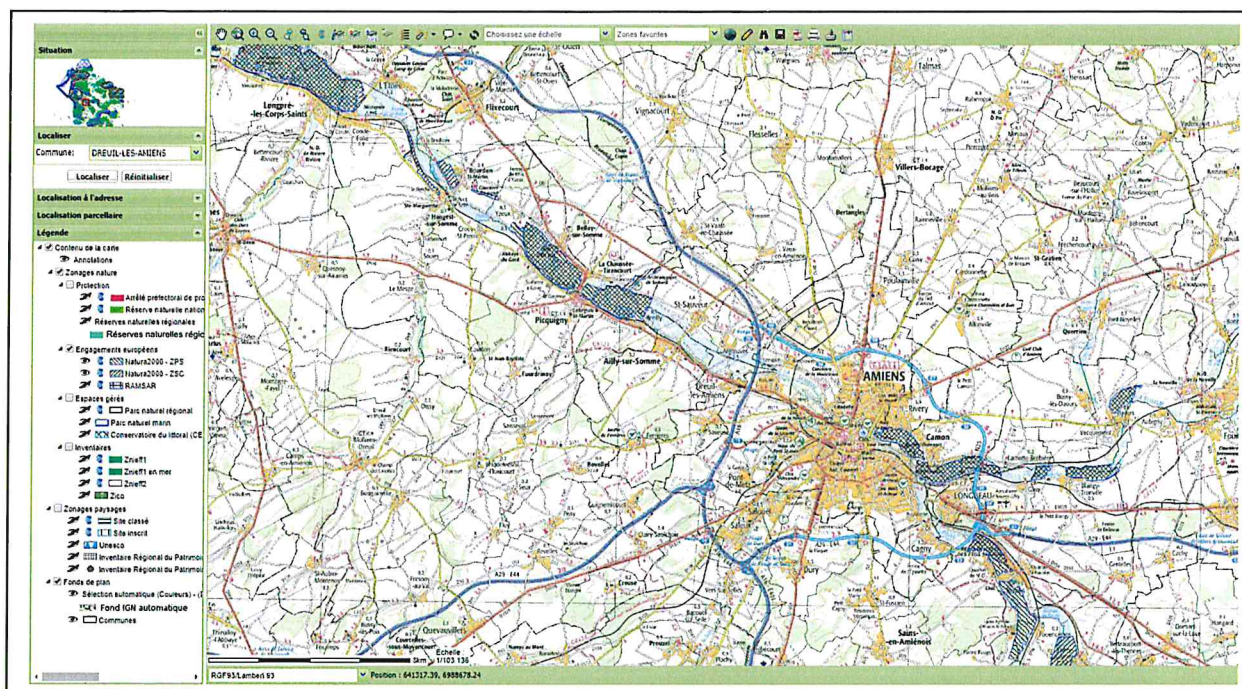
- les zones de protection spéciale (ZPS) pour la directive "Oiseaux"
- les zones spéciales de conservation (ZSC) pour la directive "Habitat"

Sur le territoire de Dreuil-lès-Amiens : aucun site Natura 2000 n'est référencé.

Par contre bien entendu la Vallée humide de la Somme en abrite plusieurs dans le secteur, celle-ci jouant un rôle de corridor fluvial pour diverses espèces animales et végétales ; sont ainsi identifiées les :

- ZPS FR2212007 Etangs et Marais du bassin de la Somme,
- ZSC FR2200355 Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly,
- ZSC FR2200356 Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie.





NATURA 2000

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Elle est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin, des bois et forêts.

■ CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

■ RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

■ CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau.

■ COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés selon le code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

La Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles.

La trame verte et bleue est le réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente. C'est un outil d'aménagement durable du territoire. Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

Le présent atlas cartographique comprend une cartographie des éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle 1/100 000 identifiant les principaux obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques.

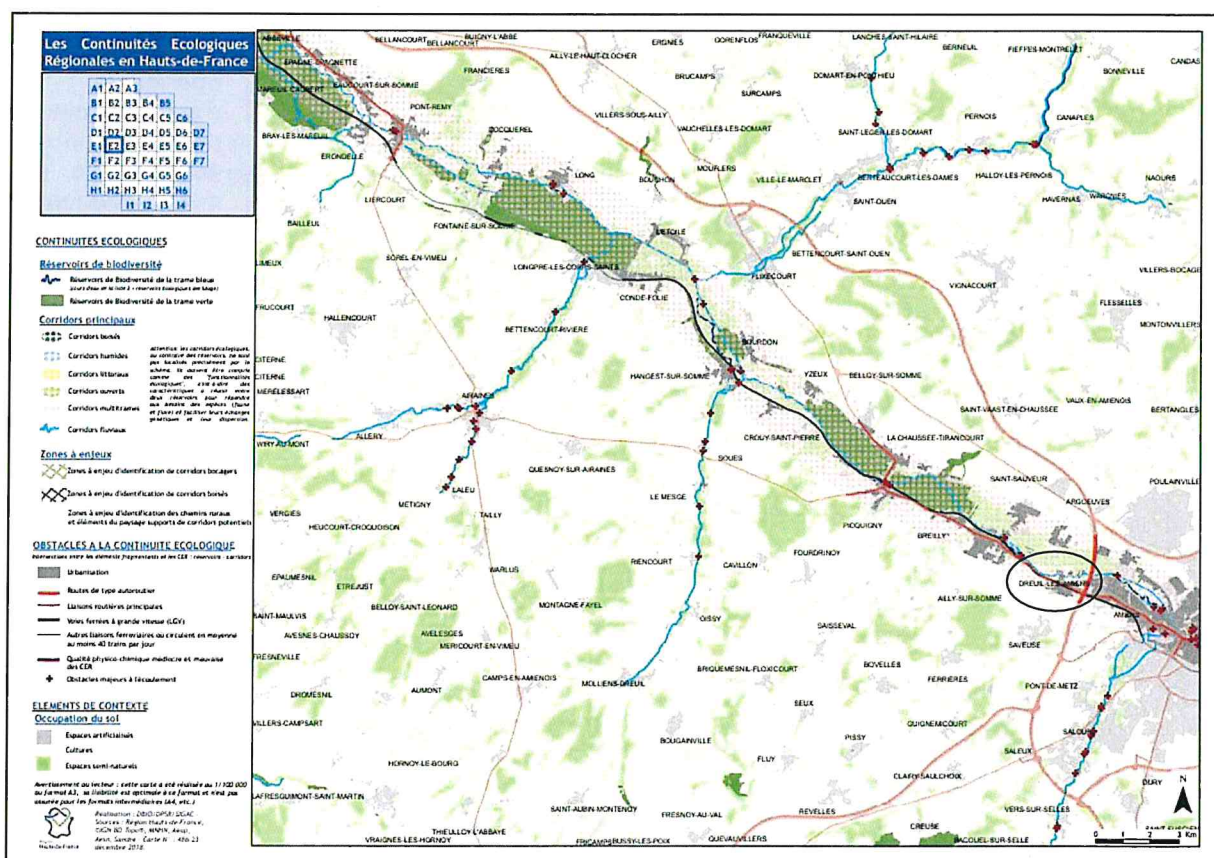
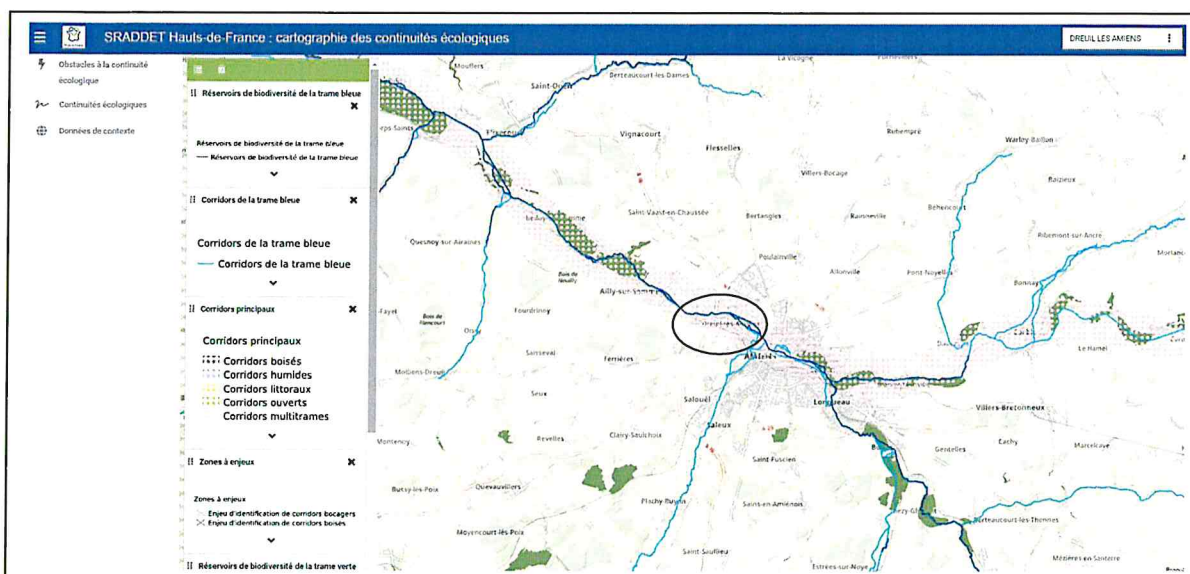
Tel qu'indiqué dans le rapport, les objectifs de préservation et restauration prioritaire des corridors et réservoirs portent sur ceux relevant des continuités de rang national et/ou s'appuyant sur les chemins ruraux.

Il est important pour la bonne exploitation de cet atlas de rappeler les éléments d'appréciation des cartes qui le composent, à savoir :

- La cartographie a un caractère strictement illustratif, non-prescriptif, et traduit spatialement la définition régionale de la trame verte et bleue faite dans la partie « maintenir et développer les services rendus par la biodiversité » du rapport,
- La subsidiarité a été au cœur des réflexions de la définition de la trame verte et bleue régionale. Il en ressort une cartographie qui n'est pas à prendre comme étant exhaustive, mais bien un canevas de réservoirs et corridors à préciser par le niveau local en concertation avec les acteurs locaux. Pour plus de précision, la règle 42 du fascicule indique en quoi les éléments de la trame verte et bleue peuvent être affinés, précisés ou complétés le cas échéant,
- L'atlas a été produit à une échelle du 1/100.000e et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un zoom pour exploitation. Toute utilisation à une échelle plus précise serait inadaptée.

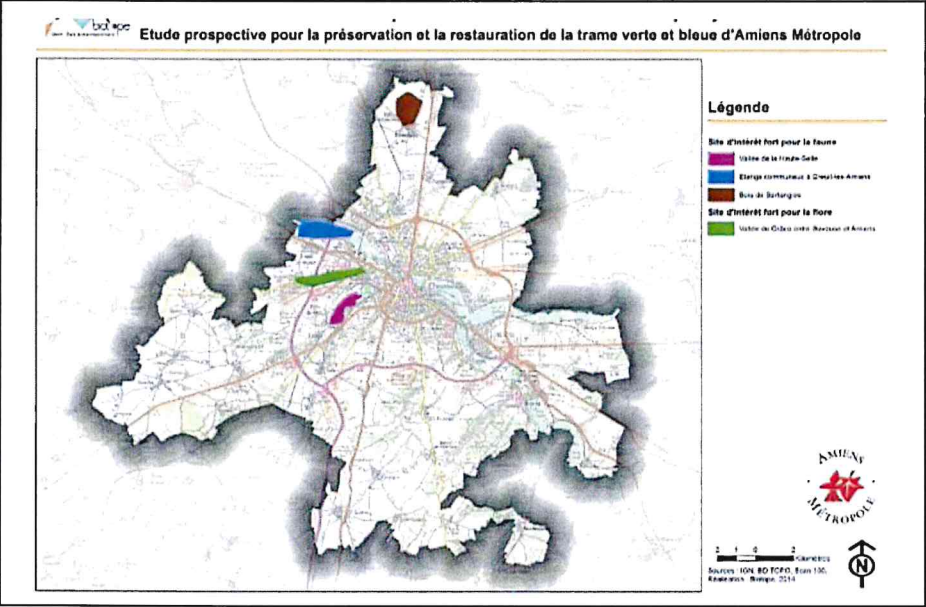
Si le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la Picardie (document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État, en association avec un comité régional Trame Verte et Bleue) **n'a pas été approuvé**, un travail intéressant en faveur de la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques a été mené, qu'il peut être utile de consulter, notamment au niveau de son diagnostic. Les données sont disponibles à partir du lien <http://www.tvb-picardie.fr/> et l'Agence française pour la biodiversité a créé « un centre de ressources » accessible en ligne.

Par ailleurs, **l'atlas cartographique des continuités écologiques régionales en Hauts-de-France** livre les informations suivantes :



Ces éléments sont complétés par la **Trame Verte et Bleue d'AMIENS METROPOLE** ; Etude réalisée en 2013 qui a notamment permis de définir des corridors écologiques sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération.

Les corridors écologiques identifiés sur le territoire de Dreuil-lès-Amiens par le schéma TVB d'Amiens Métropole sont essentiellement liés au fleuve, faisant notamment référence aux étangs communaux. L'étude initiale de la TVB n'a pas identifié les corridors qui constituent les mosaïques d'habitats des zones urbaines (des villes, bourgs et villages). Ces connaissances limitées en termes de continuités en coeur de bâti sont dommageables au vu des impacts possibles sur la biodiversité « ordinaire » lors de futurs aménagements. La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) est donc en cours par Amiens Métropole pour répondre à ce manque.



Il est notamment rappelé que dans le cas d'une extension du bourg (zone A Urbaniser), il conviendra d'intégrer des continuités écologiques dès la conception des opérations d'aménagement, et dans le cadre de leur gestion. En prévoyant des éléments éco-paysagers... arbres et arbustes, nichoirs etc... Ces aménagements pourront ainsi prendre en compte l'accueil de la biodiversité, la lutte contre les effets « îlots de chaleur » et une meilleure gestion de l'eau pluviale.

Bois du Petit Camon	69	Boisement	-	Exploitation forestière intensive
Bois de Bertangles	173	Boisement	Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) Tabac d'Espagne (<i>Argemone paphia</i>)	Exploitation forestière intensive
Bois de Bovelles	409	Boisement	-	Exploitation forestière intensive
Bois de Guignemicourt	358	Boisement	Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Exploitation forestière intensive
Boulevard Carnot et Albert 1 ^{er} , Amiens	5	Alignement d'arbres urbains	-	-
Square Lemerchier, Amiens	4	Espace vert urbain	-	Essences exotiques
Bois entre Saint Fuscien et Dury	130	Boisement	-	Exploitation forestière intensive
Etangs communaux Dreuil les Amiens	210	Zone humide Etang Boisement	Agrion délicat (<i>Ceragrion tenellum</i>), Orthétrum bleussant (<i>Orthetrum coerulescens</i>), Agrion à longs cercoïdes (<i>Erythronia lindensis</i>), Anax napolitain (<i>Anax parthenope</i>)	Pollution, sur-fréquentation, banalisation des milieux
Ile Sainte Aragone, Amiens	69	Zones humides	Anax napolitain (<i>Anax parthenope</i>)	Pollution, artificialisation du

IX.1.2 Les corridors écologiques

Six sous-trames accueillent des corridors écologiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

Tableau 73. Présentation synthétique des corridors écologiques sur le territoire d'Amiens Métropole

Sous-trame	Localisation préférentielle	Commentaire
Arborée	Relient les principaux boisements et massifs forestiers présents en grande partie au sud d'Amiens.	Ces corridors sont représentés par des bois, bosquets mais aussi des haies. L'intérêt des corridors écologiques identifiés au nord d'Amiens est d'assurer des connexions entre les milieux boisés hors des réservoirs de biodiversité
Milieux ouverts calcicoles	Relient les réservoirs de biodiversité essentiellement situés dans la partie sud d'Amiens Métropole	Ces corridors ont la particularité de relier des réservoirs relativement éloignés et de se composer aujourd'hui de milieux favorables aux liaisons des pelouses calcicoles sans en être nécessairement
Prairiale et bocagère	Relient des réservoirs de biodiversité situés parfois en dehors du territoire d'Amiens métropole. Comme pour la sous-trame des milieux ouverts calcicoles, celle-ci connecte des espaces distants	Les différents milieux traduisent un maillage bocager assez lâche avec des prairies, haies et autres milieux insérés dans les cultures
Humide	Relient des réservoirs de biodiversité présents essentiellement dans les vallées hormis sur un site au nord du territoire	Ces corridors sont représentés par une mosaïque de milieux : étangs et autres plans d'eau, boisements et prairies humides, cours d'eau et milieux associés,...
Aquatique	Au sein des vallées	Ces corridors correspondent aux cours d'eau permanents du territoire et non considérés comme réservoirs de biodiversité d'intérêt régional

Le SRCE Picardie identifie des corridors valléens multi-trames. Ces axes correspondent à une association de milieux : cours d'eau, ripisylve, bandes enherbées, etc. Ces corridors écologiques sont complémentaires aux sous-trames susmentionnées. Par conséquent ces derniers permettent de relier certains réservoirs de biodiversité et de connecter des corridors d'une sous-trame spécifique.

Hierarchisation des composantes de la TVB d'Amiens Métropole
Etude prospective pour la préservation et la restauration de la trame verte et bleue d'Amiens Métropole

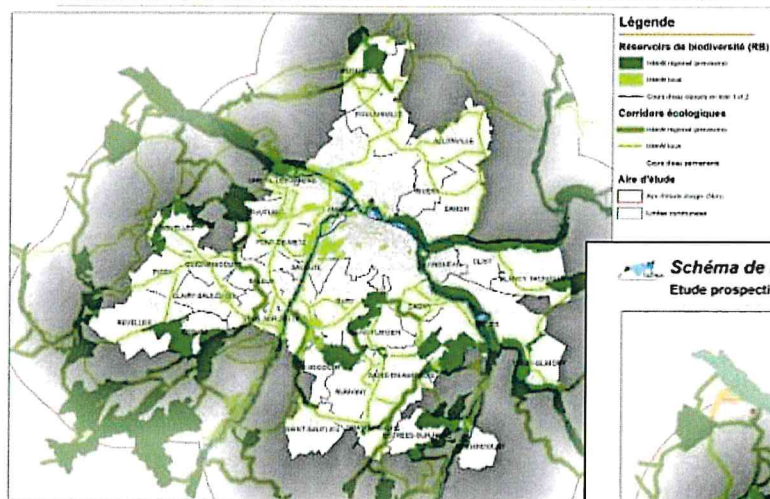


Figure 76. Hierarchisation des composantes de la Trame verte et bleue d'Amiens Métropole

Schéma de la Trame verte et bleue d'Amiens Métropole
Etude prospective pour la préservation et la restauration de la trame verte et bleue d'Amiens Métropole

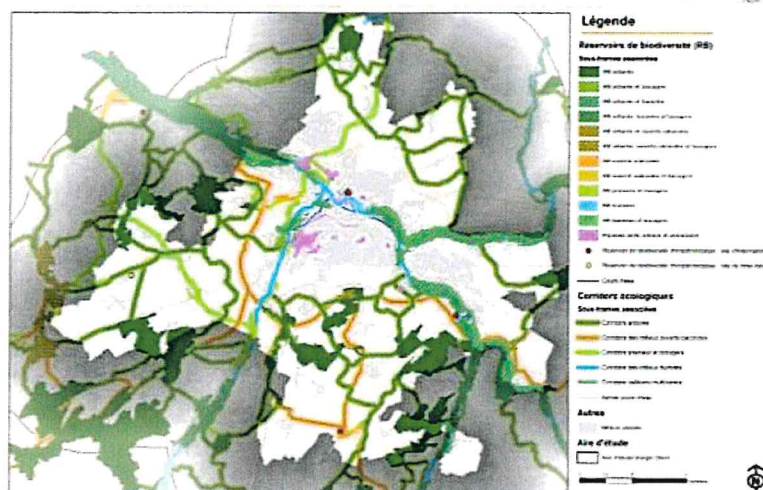


Figure 77. Schéma de la Trame verte et bleue d'Amiens Métropole

I – 4 L'évolution démographique

1° EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La population dreuilloise compte **1600 habitants en 2021**.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	602	1 077	1 408	1 613	1 476	1 273	1 578	1 601
Densité moyenne (hab/km²)	189,3	338,7	442,8	507,2	464,2	400,3	496,2	503,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

Aux vues des données observées, l'analyse de la population montre que l'évolution démographique de DREUIL LES AMIENS augmente considérablement entre 2010 et 2015, pour se stabiliser par la suite.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	8,7	3,9	1,7	-1,0	-1,3	4,4	0,2
due au solde naturel en %	0,7	0,6	0,4	0,4	-0,1	0,0	0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	8,0	3,3	1,3	-1,3	-1,3	4,4	0,1
Taux de natalité (‰)	18,5	11,4	10,3	8,3	7,0	8,5	8,5
Taux de mortalité (‰)	11,4	5,9	6,4	4,7	7,6	8,5	6,8

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales - État civil.

Tandis qu'elle comptabilisait 1000 habitants en 1975, 1600 résidents sont recensés en 2021, représentant un gain de plus de 600 personnes sur ces 5 dernières décennies.

Cette croissance a été particulièrement prononcée entre les années 1975 et 1982, un processus qui renvoie notamment aux constructions qui se sont alors développées sur la commune, avec un gain de plus de 300 habitants, qui s'est poursuivi jusqu'en 1990, gagnant encore 200 habitants supplémentaires.

Le tableau ci-avant permet de connaître la part des soldes naturel et migratoire au sein des variations de population.

Sur les dernières périodes intercensitaires, les variations ont beaucoup fluctué : très positives dans les années 1960-1970 et même encore 1980, elles se tassent de 1980 à 2010 pour passer sous le seuil de zéro, regagne en vigueur de 2010 à 2015, et chute à nouveau pour se stabiliser à zéro sur la dernière période recensée 2015-2021.

Le solde naturel étant stable, proche de zéro, il prouve de l'équilibre entre le nombre des naissances et celui des décès ;

C'est donc essentiellement le solde migratoire (rapport entrées/sorties) qui explique les variations de population intercensitaires, en lien avec les différentes opérations de constructions qui ont été réalisées sur la commune.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

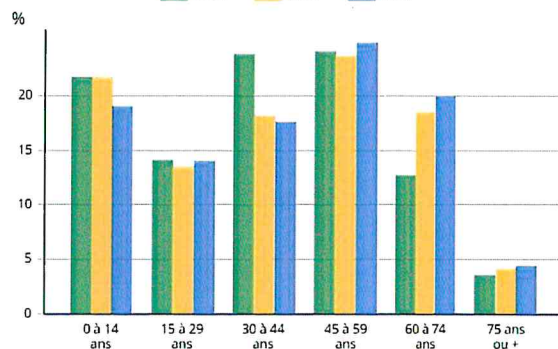
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	372	100,0	402	100,0
0 à 14 ans	72	19,4	76	18,9
15 à 29 ans	51	13,7	57	14,2
30 à 44 ans	63	16,9	73	18,2
45 à 59 ans	99	26,6	94	23,4
60 à 74 ans	71	19,1	84	20,9
75 à 89 ans	15	4,0	17	4,2
90 ans ou plus	1	0,3	1	0,2
0 à 19 ans	94	25,3	104	25,9
20 à 64 ans	210	56,5	226	56,2
65 ans ou plus	68	18,3	72	17,9

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

2009 2014 2020



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

La pyramide des âges, hommes et femmes confondus, montre que la proportion des populations :

- Très jeunes est globalement stable,
- Jeunes (30-45 ans) diminue,
- Des 45 – 60 ans est stable,
- Tandis que les plus âgées augmentent, notamment sur la tranche des 60-75 ans.

C'est entre 45 et 60 ans que la population est la plus représentée.

Ces données confirment un certain vieillissement de la population communale ; un constat auquel des réponses doivent être apportées.

2° LES MENAGES

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,12	2,99	3,17	3,27	2,90	2,68	2,62	2,55

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

On notera que le nombre moyen de personnes par logement, longtemps supérieur à 3, est en diminution, 2,5 en 2020, ce qui reste élevé comparé à d'autres communes. Le phénomène de desserrement des ménages, de décohabitation, est ici présent.

Les données concernant les personnes de plus de 15 ans livrent que :

- Celles « vivant seules », sont de plus en plus nombreuses en avançant en âge, un phénomène qui augmente pour la classe des 40-55 ans, et s'intensifie pour celle des 65 à 80 ans ;
- Celles « déclarant vivre en couple » dessinent des tendances différentes, à la hausse ou à la baisse par tranches intercalées : les 20-25 sont légèrement en hausse, les 25-55 ans en baisse, les 55-65 ans franchement en hausse tout comme les plus de 80 ans ; ceci s'explique notamment par des phénomènes sociétaux, de séparation et recomposition selon les âges...

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

	2009	2014	2020
15 à 19 ans	0,0	0,0	0,0
20 à 24 ans	2,9	3,2	0,0
25 à 39 ans	7,1	6,0	5,4
40 à 54 ans	4,7	3,2	6,1
55 à 64 ans	15,0	11,1	5,2
65 à 79 ans	16,0	17,5	18,9
80 ans ou plus	28,6	35,3	22,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge

	2009	2014	2020
15 à 19 ans	0,0	0,0	0,0
20 à 24 ans	28,6	16,1	30,0
25 à 39 ans	81,6	77,0	76,6
40 à 54 ans	86,8	86,5	83,3
55 à 64 ans	80,8	80,6	87,8
65 à 79 ans	80,0	77,3	82,0
80 ans ou plus	42,9	47,1	61,1

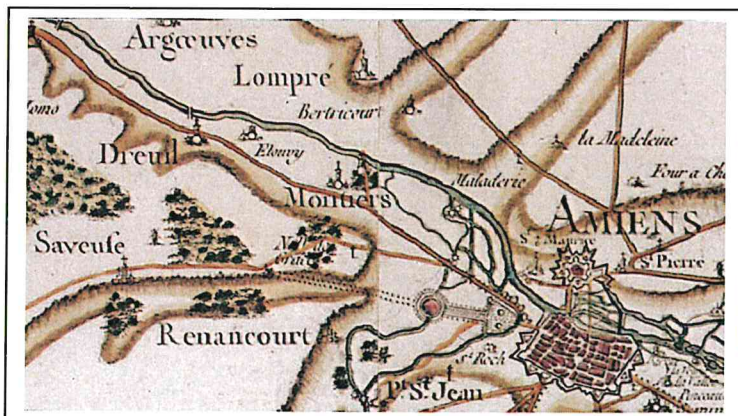
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

I –5 Le cadre bâti

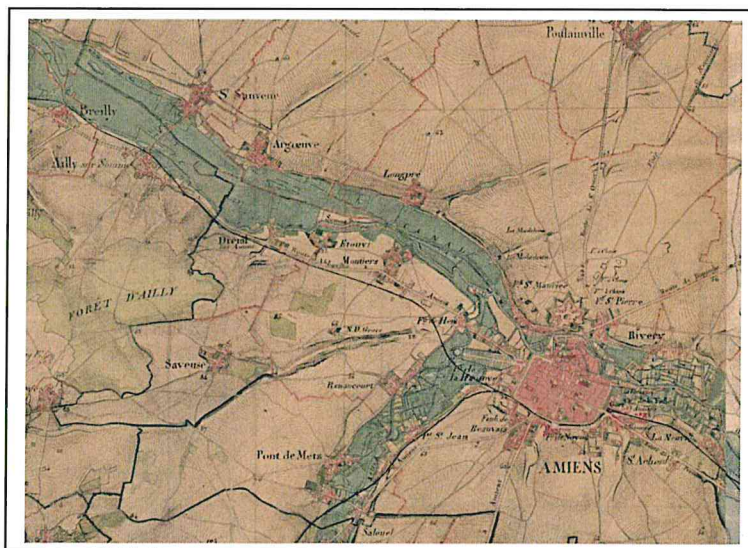
a) L'URBANISATION DU TERRITOIRE

L'évolution de l'occupation des sols de la commune et de ses infrastructures peut être observée sur les différentes représentations cartographiques du territoire : la [carte de Cassini](#) (XVIII^e siècle), la [carte d'état-major](#) (1820-1866) et les cartes ou photos aériennes de l'[IGN](#) pour la période plus récente (1950 à aujourd'hui) [Carte 1](#).

EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI, XVIII^{ÈME} SIECLE
Source Géoportail



CARTE D'ETAT-MAJOR 1820-1866
Source Géoportail



L'homme a habité les bords de la Somme depuis les temps préhistoriques. Des haches en silex et des armes préhistoriques ont été retrouvées. Il y a 2 siècles environ, les vestiges d'une villa gallo-romaine étaient encore apparents. Les premiers écrits sur le site remontent à l'an 1120. A l'époque, Dreuil relevait de la seigneurie d'Ailly sur Somme.

A la Révolution de 1789, le castel de DREUIL qui dépendait de la seigneurie d'Amiens, a été détruit. Un grenier à sel y avait été construit en 1740, qui a également été détruit. Les pierres ont servi à la construction d'une école en 1793, qui fut ouverte jusqu'en 1860.

L'église actuelle, dédiée à Saint-Riquier, a été construite en 1850. La présence remontait à la fin du XVI^{ème} siècle. Autour d'elle, étaient bâties les cabanes des ouvriers agricoles, encore nombreuses à cette époque.

L'histoire de Dreuil-lès-Amiens est encore très visible à travers son patrimoine bâti... Le bourg affiche sa logique par rapport au territoire. Il s'est développé longitudinalement par rapport au fleuve Somme - dans sa vallée, avec un bâti dense et continu implanté en front-à-rue, organisé essentiellement sur la voie principale la RD1235 désormais et la rue perpendiculaire Jean Jaurès rejoignant le fleuve.

Ce bâti constitue un véritable patrimoine, au caractère traditionnel riche, varié, et très bien entretenu, que la qualité des espaces publics et le soin qui leur est apporté -autant de la collectivité, que des particuliers- vient enrichir.

Cette urbanisation en « front-à-rue » continue d'offrir une opportunité en matière de cadre de vie pour les habitants, d'autant qu'elle abrite le centre du bourg avec des équipements identitaires.

Des ensembles d'habitations récentes sont venus compléter ce tissu bâti traditionnel, avec des opérations assez massives promouvant un habitat pavillonnaire, d'abord dans le fond de vallée, puis colonisant le versant de vallée, jusqu'aux abords du plateau pour les toutes dernières ; dans la dimension paysagère, ces lotissements ont épaissi le tissu bâti originel vers le Sud sous la forme d'une grande nappe qui s'étire vers le plateau. En témoignent ci-dessous la carte IGN de 1950, comparée à celle d'aujourd'hui.

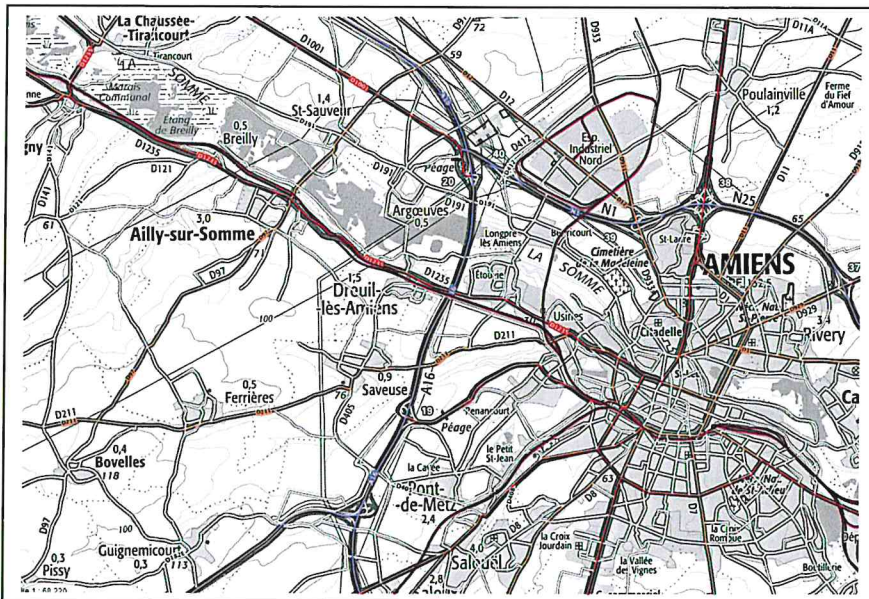
Extrait carte IGN de 1950



Carte IGN actuelle



b) LA TRAME VIAIRE



L'histoire, le site naturel, la topographie, la continuité urbaine avec Amiens... ont influencé l'organisation du réseau viaire de DREUIL-lès-AMIENS.

La Somme et la vallée ont imposé une logique d'organisation Est-Ouest. Ce sont les voies les plus anciennes qui assurent l'essentiel des relations Est-Ouest et Nord-Sud, par la RD 1235, la route de Saveuse et celle d'Argoeuves (unique franchissement du fond de vallée). Les autres voies desservent les quartiers récents selon

une organisation autonome qui ne participe que très peu à l'animation urbaine.

L'observation du tracé des voies révèle ainsi les différentes entités qui composent la commune : l'urbanisation traditionnelle linéaire le long de la RD 1235 et de la rue Jean Jaurès, le lotissement du « Pré Saint Servais », enclavé entre la RD et les marais, et l'urbanisation pavillonnaire qui s'étend au Sud de la voie ferrée selon des strates arpentant le coteau.

Sur la rive droite de la Somme, l'ancien chemin de Halage supporte quelques habitations.

Comme déjà évoqué, le bourg et l'ensemble du territoire présentent ainsi un réseau viaire hiérarchisé, allant de la Départementale du réseau primaire, aux voies structurantes du réseau secondaire, et aux chemins d'exploitation et sentiers du réseau tertiaire.

- La commune est desservie par la RD 1235, axe structurant et véritable colonne vertébrale de l'urbanisation ancienne, mais aussi principal lien à Amiens vers l'Est et dans un contexte élargi la Côte Picarde vers l'Ouest.

Elle est doublée de la voie ferrée pour laquelle la commune bénéficie d'une halte.

A noter que d'autres axes importants restent proches, et un atout indéniable pour les communes du secteur : l'A16, la rocade d'Amiens...

- La trame viaire communale présente quant à elle des caractéristiques globalement satisfaisantes, propres ; des améliorations ont déjà été apportées notamment dans le secteur ancien, qui présente parfois des voies plus étroites et des possibilités de stationnement plus restreintes sur domaine privé... et où la cohabitation des différents modes de circulation et de stationnement n'est pas toujours aisée... D'autres actions peuvent toujours être étudiées, que le P.L.U. peut prévoir notamment par l'instauration d'emplacements réservés, soit pour élargir une voie, dégager la visibilité, aménager un carrefour, un cheminement piétonnier etc...

Dans les quartiers pavillonnaires, les besoins ont été pris en compte dès le départ, et les aménagements réalisés en conséquence, instaurant de larges voies où la vitesse des véhicules est rapidement devenue un problème (d'où différents aménagements permettant de rétrécir ou dévier l'espace de circulation, intégrant stationnement et paysagement), et ponctué places bitumées dénuées de tout traitement de sol, signalétique, agrès ou traitement paysager, qui ne demandent qu'à être mises en valeur.

A noter toutefois de vrais soucis de circulation et de stationnement au sein des derniers développements urbains, en amont de l'avenue Jules Ferry, rue de l'Épinette et rue du Mont Pré, liés à la création d'impasse et de voie en boucle ramenant les flux d'entrées et de sorties sur un même point, et les stationnements insuffisants sur espaces privé et public – face notamment à des programmes qui ont été densifiés et au nombre croissant de véhicules par foyer...

Enfin, un certain nombre de chemins ruraux, chemins d'exploitations, forment un maillage qui couvre l'ensemble du territoire communal, permettant la desserte agricole, mais aussi de nombreuses possibilités de balades aux piétons, cyclistes, cavaliers...

Le chemin de halage (Véloroute) y constitue forcément un axe de prédilection.

S'y ajoute des sentes et sentiers, y compris en zone urbaine, participant à la qualité du cadre de vie communal.





c) LES ESPACES PUBLICS et LES EQUIPEMENTS

Espaces publics et équipements jouent un rôle essentiel dans les territoires, ils sont une pièce maîtresse de la vie communale, quelles que soient leurs fonctions, administratives, scolaires, sportives, culturelles, de loisirs... ils favorisent le lien social, l'enrichissement, le divertissement, la détente... Il s'agit d'offrir aux habitants et aux visiteurs des prestations variées, fonctionnelles et paysagères, dans un site d'une grande qualité, pour toutes les générations et répondant aux attentes de chacun.

Se déployant en zone urbaine (dans le secteur ancien et dans les quartiers plus récents) comme en espace naturel, leurs différents profils se complètent et participent indéniablement à l'attractivité de la commune, également dans une dimension extra-communale – inter-territoires.

La Municipalité agit constamment en faveur de ses espaces publics et équipements, en les entretenant déjà, mais n'hésitant pas non plus à les améliorer, agrémenter, transformer, remanier... à l'étude par exemple réaménager le Monument aux Morts afin de le rendre plus esthétique et sécurisé, remanier la place centrale, retravailler des places présentes dans les quartiers pavillonnaires (trop dilatées, trop minérales), rénover la salle des fêtes...

Déjà bien dotée, la création de nouveaux centres d'intérêt n'est pas forcément à l'ordre du jour, mais par définition jamais exclue.

Au final, c'est la conjugaison des initiatives publiques et privées qui va entretenir la dynamique locale.



d) LE LOGEMENT

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	190	317	429	517	523	565	723	761
Résidences principales	175	300	398	495	514	529	683	714
Résidences secondaires et logements occasionnels	7	5	6	6	4	9	11	18
Logements vacants	8	12	25	16	5	27	30	28

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	565	100,0	723	100,0	761	100,0
Résidences principales	529	93,6	683	94,4	714	93,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	9	1,6	11	1,5	18	2,4
Logements vacants	27	4,8	30	4,1	28	3,7
<i>Maisons</i>	<i>546</i>	<i>96,6</i>	<i>599</i>	<i>82,8</i>	<i>628</i>	<i>82,5</i>
<i>Appartements</i>	<i>12</i>	<i>2,1</i>	<i>120</i>	<i>16,6</i>	<i>131</i>	<i>17,2</i>

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Quatre indicateurs permettent de cerner la spécificité du parc communal :

- **Le parc de logements** n'a cessé d'augmenter, avec 2 périodes de constructions plus marquées, de 1970 à 1990, et de 2010 à 2015, colonisant très largement le versant de vallée, jusqu'à border récemment le plateau ;
- **Les résidences principales** sont très majoritaires au sein du parc de logements, avec une proportion stable – 94% du parc. Ce sont à 83% des maisons, et 17% des appartements – une part non négligeable révélatrice d'un espace périurbain ;
- **Les résidences secondaires** : on en relève 18 sur la commune en 2021. La commune bénéficie d'une position géographique privilégiée dans la vallée de la Somme, offrant un cadre de vie très qualitatif ; il n'est pas étonnant qu'elle comptabilise des résidences secondaires – notamment en fond de vallée humide / sur le chemin de halage ;
- **Les logements vacants** : l'Insee indique qu'il y en a 28 en 2021 ; un chiffre qui n'est pas réel selon les élus, des logements ayant été réinvestis en résidences principales, les maisons ne posant pas non plus sur le marché de la vente, la municipalité n'en comptabilise plus à ce jour, ou de manière ponctuelle s'agissant d'un logement recensé vide entre la vente et l'achat, ou lors du placement d'une personne âgée ou d'un décès... Il s'agit donc généralement d'une situation exceptionnelle.

Pour les résidences principales en particulier :

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

Statut d'occupation	2010		2015		2021			Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	
Ensemble	529	100,0	683	100,0	714	100,0	1 601	20,3
Propriétaire	460	87,0	492	72,0	531	74,3	1 239	25,0
Locataire	57	10,7	181	26,5	179	25,1	355	6,7
dont d'un logement HLM loué vide	12	2,3	35	5,1	33	4,7	79	11,5
Logé gratuitement	12	2,3	10	1,4	4	0,6	7	19,9

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

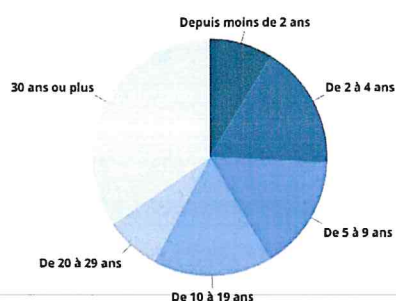
LOG T5 - Résidences principales en 2021 selon la période d'achèvement

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 1919	709	100,0
Avant 1919	33	4,7
De 1919 à 1945	46	6,5
De 1946 à 1970	147	20,7
De 1971 à 1990	275	38,7
De 1991 à 2005	41	5,8
De 2006 à 2018	167	23,5

Exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2021



Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Les propriétaires représentent la majorité des occupants, 74%, contre 25% de locataires - dont 5% occupent des logements sociaux.

Si les caractéristiques entre 2015 et 2021 sont stables, des courants se sont dessinés entre 2010 et 2015 : moins de propriétaires, plus de locataires - dont un peu plus dans des logements sociaux.

Les séparations peuvent en partie expliquer cette tendance, ainsi que le choix d'une forme de confort face à des charges qui s'alourdissent...

Concernant la période d'achèvement des logements, on retrouve les tendances observées précédemment, la construction qui va s'intensifier après la seconde Guerre Mondiale et bien davantage encore de 1970 à 1990, pour connaître un nouveau rebond sur la période 2005-2018.

Quant à l'ancienneté d'emménagement des ménages en 2021, une grande majorité occupe sa résidence principale depuis au moins 30 ans, tandis que 3 parts globalement équivalentes correspondent aux anciennetés de 2 à 4 ans, 5 à 9 ans, 10 à 19 ans ; l'attractivité de la commune, en continuité d'Amiens, est constante.

d) LE BATI – L'ARCHITECTURE



• **RELATION DU BATI AVEC LA RUE**

L'implantation des constructions par rapport à la rue - à l'alignement ou en retrait - est déterminante dans la constitution des ambiances et de l'espace public du bourg.

Le bâti traditionnel ancien en front à rue a pour effet de **hiérarchiser les espaces** de l'agglomération, offrant d'un côté un espace véritablement public et de qualité, des rues « tenues » par le bâti, tandis que, de l'autre, les espaces arrière demeurent intimes. Ce type d'implantation permet aussi de **canaliser la vue**, de cadrer le paysage ou le bâti en fond de perspective.

RUE PRINCIPALE DE DREUIL-LES-AMIENS ►





RUE PRINCIPALE (gauche) et RUE DU MONT PRE (droite)

Dans l'habitat traditionnel, quand les façades des maisons ne sont pas situées en front à rue, un jeu d'annexes ou de murs vient malgré tout déterminer une continuité minérale le long de la voie affichant, ainsi, des caractéristiques similaires à celles du bâti urbain en front à rue.

Les opérations les plus récentes en amont de versant conjuguent habitat accolé et petit collectif ; elles reprennent cette organisation et cette densité propres aux secteurs anciens, en intégrant le stationnement des véhicules à l'espace privatif, ce qui n'est pas souvent le cas en tissu ancien – hormis présence d'une porte cochère...

Le bâti pavillonnaire ou en retrait de rue se distingue à plusieurs égards du bâti traditionnel.

L'implantation des constructions en milieu de parcelle opère d'une part un **relâchement de la voirie** : la vue n'est plus cadrée, et, d'autre part, une **déclassification des espaces** : l'avant et l'arrière des jardins étant donnés à voir indifféremment, la distinction entre espaces public et privé s'estompe jusqu'à disparaître.

Cette particularité a pour effet de conférer aux clôtures, au traitement de l'espace public et de l'avant des constructions une grande importance.



• TYPOLOGIES TRADITIONNELLES / ANCIENNES

Souvent érigée à partir de matières premières locales : briques, clins de bois... elle exprime une harmonie avec le lieu. Nature maîtrisée et savoir faire architectural séculaire se côtoient ainsi paisiblement dans le paysage.

L'habitat traditionnel s'est développé en symbiose avec les paysages locaux. Il ne tranche pas avec le contexte naturel, il s'intègre. L'architecture vernaculaire - c'est-à-dire l'architecture sans architecte qui a été édifée logiquement, en adéquation avec le climat, le vent, la lumière, les ressources naturelles, l'activité humaine - affiche une présence légitime dans ces paysages naturels de fond de vallée...

Les lignes de faîtage marquent souvent les paysages...



Les pignons traditionnels sont habituellement soit entièrement appareillés en briques, moellons crayeux, ou le bas du pignon appareillé brique et haut du pignon en ossature bois avec ou sans remplissage ou encore les pignons sont en ossature bois et torchis.

Dans le bourg ancien, il y en a peu, du fait d'un bâti en continu ; Ils sont visibles dans les constructions perpendiculaires aux voies, et les constructions plus cossues...



Les volumes sont :

- soit bas et étirés. Dans ce cas l'étroitesse des constructions peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la rareté du bois : « La région [picarde] se prête peu à une stricte construction en bois. Depuis longtemps les forêts y sont rares. « Le blé y a chassé l'arbre. » écrivait Demangeon [...]. Le coût élevé du bois de construction se voit dans l'architecture. Les maisons sont peu larges (cinq à sept mètres au

maximum) du fait de la longueur des poutres. »¹

- la recherche de la lumière : la constitution de volumes épais prend sens dans des pays où l'on cherche à se protéger de la lumière, mais pas sous les latitudes picardes.
- la protection par rapport aux vents...
- soit plus élancés pour le bâti de type « maisons de ville », maisons bourgeoises, villas...
- **Les façades** affichent une logique constructive propre au lieu. « Dans cette région humide, la



¹ L'atlas des Paysages de la Somme, Bertrand Le Boudec et Hélène Izembart, DIREN, 2007

plupart des maisons anciennes et des granges en torchis reposent sur un soubassement solide et maçonné qui leur sert de base pour empêcher l'affaissement des bâtiments ».²

Souvent réalisé en brique, il est parfois recouvert d'un enduit goudronné qui limite les remontées d'humidité et le rejaillissement des eaux de pluie. La bande du pignon se retourne en équerre en épousant l'épaisseur du pignon. Le soubassement est surmonté d'une panne sablière, parfois visible, qui soutient l'ossature de bois. Cette dernière sert ensuite de base au torchis posé sur lattes. Les maisons du XX^{ème} siècle, entièrement construites en brique, ont maintenu l'existence d'un soubassement saillant et souvent d'un traitement bicolore de la façade.

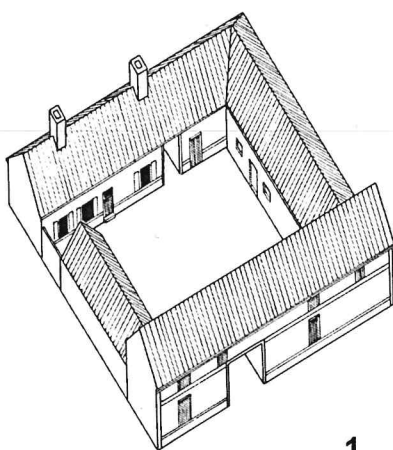
Parmi les caractéristiques des habitations traditionnelles, notons encore que :

- la présence du soubassement a pour vertu d'ancrer la maison au sol
 - les façades sont rythmées par une succession de fenêtres très allongées
 - l'étroitesse des maisons explique le rapport prédominant de la façade sur la toiture. Dans les maisons neuves, même quand la pente de toit est inclinée à 45°, les toitures occupent une place plus importante.
- **Les charpentes** sont à 45° et le coyau prolonge le mouvement du toit et lui donne une incurvation concave au voisinage de l'égout. La silhouette de la toiture dépend essentiellement de cette courbe gracieuse. Le coyau favorise l'étanchéité au bord de la toiture, rejette les eaux vers l'extérieur pour éviter qu'elles ne ruissellent sur les murs, et enfin ralentit la vitesse d'écoulement des eaux.

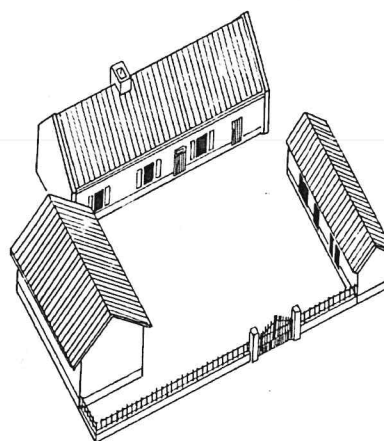
⇒ **Corps de ferme :**

Deux types majeurs de fermes sont représentés dans le département :

- **les fermes céréalières** (1) s'organisent autour d'une cour avec la maison en arrière-cour, les dépendances sur les côtés et une grange sur la rue dans laquelle on entrepose aisément les récoltes. Les bâtiments occupent tous les pourtours de la parcelle. Dans les villages de fermes céréalières, les rues exposent parfois des pans entiers de bâti « aveugle ».
- **les fermes herbagères** (2) sont plus caractéristiques du littoral et des vallées. Elles s'articulent également autour d'une cour mais affichent une disposition plus aérée : les bâtiments sont rapprochés les uns des autres mais pas toujours collés, un passage est souvent aménagé pour les animaux en fond de parcelle et, surtout, l'avant de la parcelle n'est pas bâti (il est simplement fermé par un muret ou une clôture). La ferme herbagère présente de fait les pignons de ses dépendances sur la rue, créant un rythme tout à fait caractéristique.



1



2

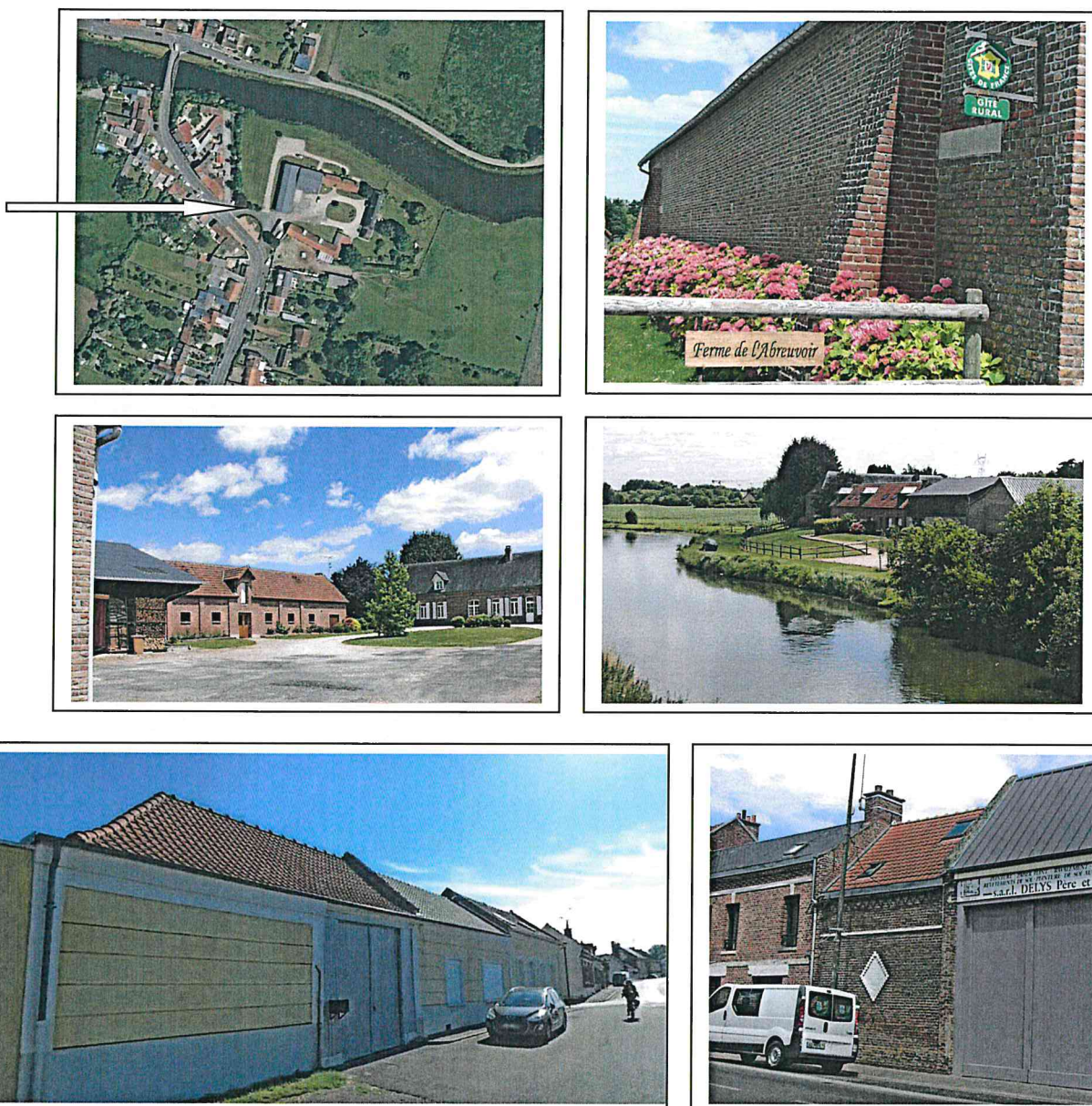
L'assemblage de chacune de ces typologies a pour effet de créer différents « paysages » de rue. L'agroupement de fermes céréalières fabrique généralement des rues « opaques », marquées par une

² *L'âme des maisons du Nord et de Picardie*, M-C Colignon, P. Candio, B. Galéron et E. Colignon, Ouest-France, 2008

forte minéralité, tandis que la succession de fermes herbagères crée – par le biais des pignons - un rythme particulier.

A Dreuil-lès-Amiens, l'ancienne empreinte agricole est présente dans l'urbanisation ancienne et à proximité de la Somme ; on y observe un seul gros corps de ferme (ci-dessous) présentant une logique de cour carrée, en contrebas de la rue Jean Jaurès en direction du fleuve, auquel s'ajoutent quelques fermettes, remplissant désormais une vocation principale d'habitat parfois complétée d'activités d'artisanat notamment.

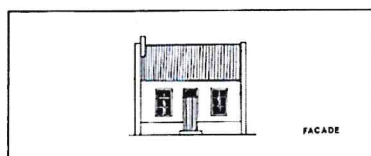
Des bâtiments anciens, de gabarits importants, servent encore de stockage à une activité agricole du secteur, tandis que ceux qui logent la Somme ont été convertis et mis en valeur avec des gîtes. en contrebas de la rue Jean Jaurès en direction du fleuve



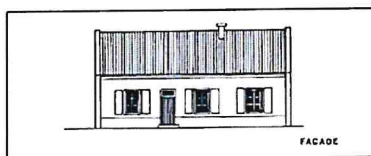
Habitat :

Les logements dans le secteur ancien se déclinent en différents gabarits selon l'usage qui en est fait ou l'aisance financière de l'habitant. Traditionnellement, elles s'échelonnent de deux à parfois

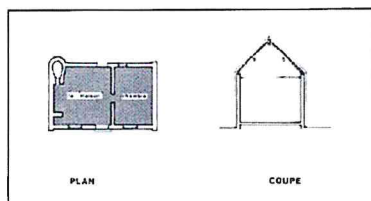
huit travées... Elles sont parfois agrémentées d'une porte charretière qui allongent encore l'ensemble du bâtiment...



FACADE

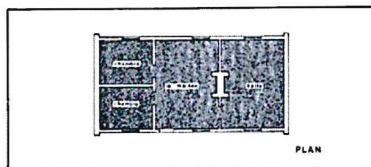


FACADE

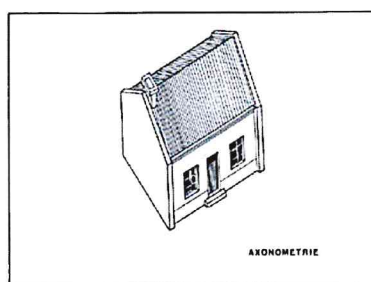


PLAN

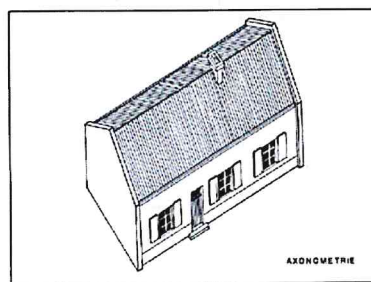
COUPE



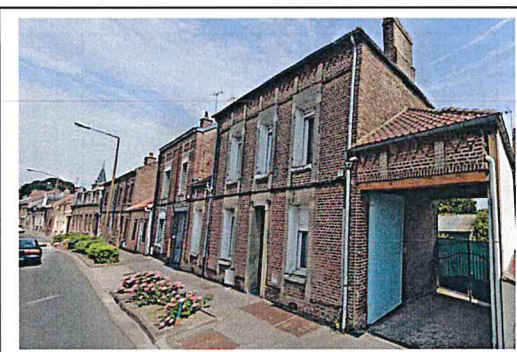
PLAN



AXONOMETRIE



AXONOMETRIE

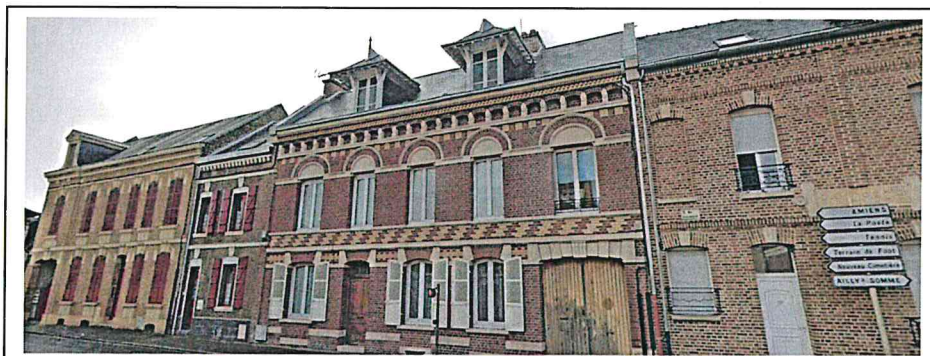


En cœur d'agglomération, le long de la route principale, le bâti en front-à-rue présente majoritairement un habitat de plus grande hauteur, qui borde et souligne l'espace public, cadrant parfaitement sa perspective.

Son architecture et son gabarit R+1 participent à asseoir la centralité du bourg, amenant à la place principale qui regroupe équipements et commerces.

La brique y est omniprésente, et les ornements de façades et de toiture (matériaux et dessins) d'une belle qualité et d'une grande richesse.

Des bâtisses magistrales, des maisons bourgeoises, ponctuent cet ensemble harmonieux, y compris le long du chemin de la Marine, certainement associées à un passé de riches fermiers et/ou de notables ; certaines offrent des toitures à 4 pans typiques, de jolies clôtures...

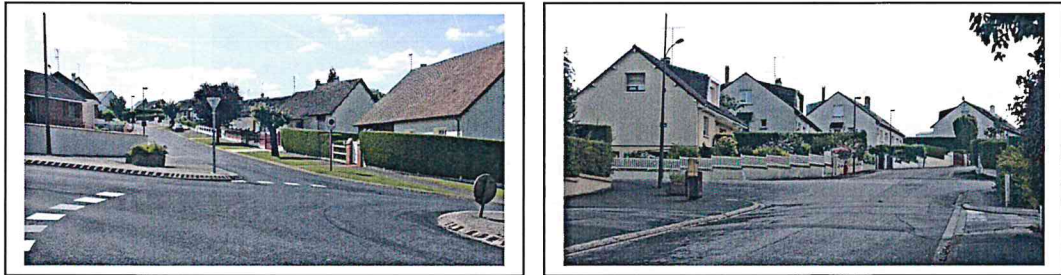


• TYPOLOGIES RECENTES D'HABITAT

⇒ L'habitat pavillonnaire :

L'habitat pavillonnaire se distingue à plusieurs égards du bâti traditionnel.

D'un point de vue urbain, l'implantation des constructions en milieu de parcelle opère d'une part un **relâchement de la voirie** : la rue n'est plus « tenue » par les alignements minéraux et la rue n'est plus cadrée, ainsi que, d'autre part, une **déclassification des espaces** : l'avant et l'arrière des jardins étant donnés à voir indifféremment, la hiérarchie entre espaces public et privé s'estompe jusqu'à disparaître. Les notions de pourtour et de cœur d'îlot s'évanouissent, cependant à Dreuil-lès-Amiens, nous verrons que de nouvelles formes urbaines sont réapparues, stoppant ce phénomène d'étalement urbain très consommateur d'espace... On comprend dans ces zones l'importance que revêtent le traitement des clôtures, des jardins avant et de la rue.



Le mode d'urbanisation pavillonnaire constitue l'un des facteurs à l'origine du phénomène que l'on nomme « étalement urbain ». Si 50 mètres linéaires comprenaient autrefois au moins cinq maisons, cette même distance englobait ensuite un peu plus de deux terrains pavillonnaires.

Le mode de construction pavillonnaire pose notamment les questions de l'artificialisation des terres (réduction des espaces de la faune et de la flore, imperméabilisation des sols), de l'augmentation des déplacements polluants (puisque'il faut plus de surface pour un même nombre de logements), des déperditions énergétiques (toute l'énergie produite par un pavillon se dissipe dans l'air au lieu d'être reconduite sur le logement voisin) et, à terme, de l'autosuffisance alimentaire.

D'un point de vue architectural, les pavillons proposent souvent une **forme banalisante de l'architecture** en faisant fi des particularités locales pourtant justifiées. Ils sont standardisés, la mise en œuvre et les matériaux traditionnels locaux se retirent face à des maisons épaisses, aux pignons éclatants. L'expression architecturale devient la même, partout en France.

Il est un fait que les exigences des gens ont évolué en matière d'habitat et qu'il est parfois difficile, ou onéreux, d'employer les techniques de mise en œuvre ou les matériaux traditionnels. Cela n'est parfois pas non plus souhaité.



La question de la contextualisation de la construction (mâts cubiques qui protègent du soleil en Provence, maisons à étage aux pignons de granit qui protègent du vent en Bretagne, étroites dans un nord de la France depuis longtemps déboisé et avide de lumière...) se pose malgré tout et demeure ouverte, notamment en termes de volumétrie, de teintes et/ou de matériaux. L'objectif n'est certainement pas de reproduire à l'identique les constructions du passé alors que les modes de vie et les techniques de construction ont largement évolué. Le plagiat n'aurait pas de sens. Il s'agit en revanche de réfléchir à des constructions contemporaines mais néanmoins adaptées à leurs contextes paysagers et climatiques.

Le fait d'intégrer une construction à l'existant, de la « contextualiser », s'envisage à plusieurs échelles. Elle suppose bien sûr l'intégration aux paysages locaux (par exemple en choisissant des teintes en lien avec l'existant ou en créant une ligne de faitage qui surligne l'horizon...), mais aussi à la structure du village ou du bourg existant (si une place est « tenue » par du bâti, pourquoi aller implanter sa maison tout en retrait par rapport à cette dernière ?).

La commune a ainsi développé plusieurs opérations ces dernières années allant en ce sens où plusieurs efforts de contextualisation sont visibles, afin de nouer/tisser des liens avec le tissu ancien et de respecter l'architecture locale : pignons et façades affichant plusieurs teintes, présence de soubassements ancrant la construction au sol, rappel de la brique atténuant la rupture avec le bourg ancien, alignement des constructions proches de la voie et bâti accolé rendant les cœurs d'îlots plus intimes, sauvegarde d'éléments paysagers anciens comme une végétation par exemple...

DREUIL-LES-AMIENS : L'ALTERNATIVE AU PAVILLONNAIRE

IL EST POSSIBLE DE S'ACCOLER A SON VOISIN, PARTICIPANT AINSI A LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE PUBLIC, TOUT EN CONSERVANT L'INTIMITE ATTENDUE DE L'ESPACE PRIVE ;
OUTRE LES AVANTAGES THERMIQUES, LE FAIT DE S'ACCOLER A SON VOISIN PERMET DE CONSOMMER MOINS D'ESPACE AGRICOLE ET NATUREL ET DE MIEUX S'INTEGRER AU BOURG EXISTANT...



Conclusion

Le bâti traditionnel, en front à rue notamment, fermettes, entités magistrales et maisons cossues, offrent au bourg originel un profil architectural et urbain exceptionnel, souligné du caractère verdoyant et fleuri de l'espace public qui l'enrichit davantage encore.

Cette composition avant tout minérale offre pourtant des perspectives riches et variées autant dans l'observation individuelle que le tableau d'ensemble. La variété des hauteurs de constructions, des matériaux, formes des ouvertures, éléments de toitures... créent une animation visuelle, évitant ainsi la monotonie de certains villages/bourgs-rue, tout en offrant cohérence et homogénéité à ce tissu.

Les nouveaux pavillons, qui se sont ensuite déployés sur le versant de vallée suivant plusieurs opérations successives, répondent à d'autres implantations, d'autres souhaits, « effaçant » cette logique initiale. Les derniers développements ont continué cette progression au point d'aborder la zone de plateau, mais tout en adoptant la densité qui leur était imposée – combinant ainsi l'organisation du secteur ancien et la simplicité architecturale du plus moderne.

Ainsi, la morphologie urbaine de Dreuil-lès-Amiens présente ses atouts et ses faiblesses : dans l'écrin naturel que constitue la vallée de la Somme, une organisation longitudinale s'est imposée (fleuve, route, voie ferrée...), cohérente, riche, variée, mais constituant possiblement des ruptures dans les fonctionnements transversaux.

C'est avant tout à son tissu traditionnel ancien que le bourg va être identifié ; la trame plus récente, plus lâche, correspond aux quartiers résidentiels, remplissant une fonction davantage « dortoir », et dictant une toute autre logique paysagère.